

**Municipalité
régionale de comté
de Sept-Rivières**

Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières

RAPPORT FINAL



AXOR
Experts-Conseils Inc.

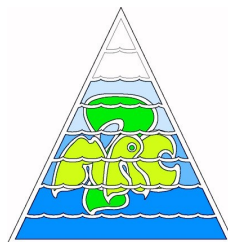

Le Groupe
S.M.

660, boulevard Laure, bureau 105
Sept-Îles (Québec) G4R 1X9

Téléphone : (418) 968.1320
Télécopieur : (418) 968.5027

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	I
INTRODUCTION	1
1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION.....	2
1.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE D'APPLICATION	2
1.2 PORTRAIT DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES.....	3
1.2.1 Population actuelle.....	3
1.2.2 Projections démographiques.....	4
1.3 PORTRAIT DES PRINCIPALES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	5
1.4 ORIENTATIONS ET AFFECTATIONS RÉGIONALES	6
2. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE D'APPLICATION	7
2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.....	7
2.1.1 Organisation administrative.....	7
2.1.2 Réglementation en vigueur.....	7
2.2 ENTENTES INTERMUNICIPALES	8
2.3 PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	9
2.3.1 Collecte des matières résiduelles domestiques.....	9
2.3.2 Collecte des matières recyclables.....	10
2.3.3 Collecte des résidus organiques.....	11
2.3.4 Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD).....	11
2.3.5 Collecte des encombrants.....	11
2.3.6 Collecte des boues.....	11
2.3.7 Collecte municipale desservant les ICI	12
2.3.8 Collectes spéciales.....	12
2.4 PROGRAMMES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION	12
2.5 COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ASSUMÉES PAR LE SECTEUR MUNICIPAL. 12	
3. INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE D'APPLICATION.....	13
3.1 PRÉSENTATION DES INTERVENANTS	13
3.2 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DES SECTEURS MUNICIPAL ET PRIVÉ.....	14
3.2.1 Secteur municipal.....	14
3.2.2 Secteur privé.....	14



**Municipalité
régionale de comté
de Sept-Rivières**

Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières

RAPPORT FINAL

AXOR
Experts-Conseils Inc.


Le Groupe
S.M.

660, boulevard Laure, bureau 105
Sept-Îles (Québec) G4R 1X9

Téléphone : (418) 968.1320
Télécopieur : (418) 968.5027

4.	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION.....	15
4.1	MÉTHODES DE CALCUL	15
4.2	PORTRAIT DÉTAILLÉ DU SECTEUR MUNICIPAL.....	15
4.2.1	<i>Matières résiduelles domestiques</i>	15
4.2.2	<i>Matières recyclables</i>	16
4.2.3	<i>Résidus organiques</i>	16
4.2.4	<i>Résidus domestiques dangereux</i>	16
4.2.5	<i>Encombrants</i>	16
4.2.6	<i>Boues</i>	16
4.2.7	<i>Autres matières</i>	16
4.3	PORTRAIT DÉTAILLÉ DU SECTEUR ICI.....	17
4.4	PORTRAIT DÉTAILLÉ DU SECTEUR C & D	17
4.5	PORTRAIT DÉTAILLÉ DES DÉPOTOIRS CLANDESTINS.....	17
5.	RECENSEMENT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	18
5.1	CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE D'APPLICATION ET DES MRC ENVIRONNANTES	18
5.2	CAPACITÉ D'ÉLIMINATION DES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE D'APPLICATION ET DES MRC ENVIRONNANTES	18
6.	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION RÉGIONAL	20
6.1	IDENTIFICATION DES ORIENTATIONS	20
6.2	DÉTERMINATION DES OBJECTIFS DE GESTION	21
6.3	IDENTIFICATION DU SCÉNARIO DE GESTION	22
7.	BUDGET ET ÉCHÉANCIER	27
7.1	BUDGET	27
7.2	ÉCHÉANCIER	27
8.	PROGRAMME DE SUIVI DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS.....	28
8.1	MÉCANISMES D'APPLICATION	28
8.2	MÉCANISMES DE SUIVI	28
9.	PROCESSUS DE CONSULTATION	29
9.1	DÉTERMINATION DES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION	29
9.2	FORMATION DE LA COMMISSION	29

10. LEXIQUE SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ABRÉVIATIONS 31

11. RÉFÉRENCES 35

ANNEXE A Tableaux synthèse sur la gestion des matières résiduelles

Liste des figures

Figure 1 – Accès à la MRC de Sept-Rivières	2
Figure 2 – Localisation des LES	10

Liste des tableaux

Tableau 1 – Population, superficie et densité par municipalité.....	3
Tableau 2 – Évolution démographique	4
Tableau 3 - Projections démographiques pour les années 2006, 2011, 2016 et 2021	4
Tableau 4 – Autres intervenants impliqués dans la gestion des matières résiduelles	13
Tableau 5 – Objectifs de mise en valeur annuelle selon les matières.....	21
Tableau 6 – Coûts des immobilisations.....	23
Tableau 7 – Mesures de gestion	24

INTRODUCTION

Ce document constitue la version finale du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Sept-Rivières, et a été réalisé par le Groupement AXOR Experts-Conseils Inc. / Aménatech inc.

Le PGMR peut être considéré comme un outil de concertation pour l'ensemble des intervenants régionaux, précisant les grandes orientations, les objectifs ainsi que les moyens en regard de la gestion des matières résiduelles sur un territoire donné. En s'inscrivant dans une optique de développement durable, le PGMR tente de répondre à des problématiques locales et régionales d'ordre politique, géographique, environnemental, social et économique, avec comme objectif ultime la réduction maximale de la quantité de matières résiduelles à éliminer.

Le ministère de l'Environnement du Québec (MENV) a d'ailleurs fixé à 65 % l'objectif en matière de réduction des volumes de matières résiduelles à enfouir. Pour y arriver, le Ministère propose « *une planification de la gestion des matières résiduelles à l'échelle des municipalités régionales de comté et des communautés urbaines, la participation pleine et entière des citoyens, le soutien aux entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le domaine de la mise en valeur, l'utilisation optimale des matières résiduelles à titre de ressources et de renforcement de la sécurité des activités d'élimination.* »¹.

Le succès de ce projet collectif passe par une planification des programmes locaux de récupération et de cueillette, ainsi que la mise en commun, à l'échelle régionale, des infrastructures de traitement et d'élimination.

Le présent document renferme tous les aspects inhérents à la compréhension du PGMR. À l'exception de quelques tableaux d'ordre général qui sont inclus dans les différents chapitres, les tableaux explicatifs sur les données relatives aux matières résiduelles sont regroupés à l'annexe A pour faciliter la lecture du document.

¹ Ministère de l'environnement du Québec. 2002.

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

1.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE D'APPLICATION

La MRC de Sept-Rivières est localisée sur la Côte-Nord et comprend une mince bande côtière urbanisée en petits noyaux de développement et un vaste arrière-pays voué à l'exploitation des ressources. On y accède par la route 138 qui constitue l'unique lien routier pour l'ensemble du territoire.

La MRC de Sept-Rivières comprend les villes de Port-Cartier et Sept-Îles, ainsi qu'un territoire non organisé (TNO) connu sous l'appellation de Lac Walker. De plus, deux communautés autochtones sont situées sur le territoire de la MRC, soit les communautés de Maliotenam et Uashat.

Précisons que le Gouvernement du Québec a entériné, par décret du 5 février 2003, la fusion des municipalités de Moisie et de Gallix avec la ville de Sept-Îles. De façon similaire, le Gouvernement a entériné, par décret du 12 février 2003, la fusion de la ville de Port-Cartier et de la municipalité de Rivière-Pentecôte pour former une seule ville connue sous le nom de Ville de Port-Cartier.

Pour les fins du PGMR, seules les villes de Port-Cartier et Sept-Îles sont comprises dans le territoire d'application. Le TNO de Lac Walker n'a pas été exclu du PGMR, mais il est à l'occasion reconnu sous l'appellation de la MRC même. Les communautés autochtones ont été exclues de l'application du PGMR du fait qu'elles sont sous la juridiction d'une autorité fédérale. Par contre, ces communautés ont été considérées uniquement en regard des volumes de matières résiduelles qu'elles génèrent et qui sont acheminées aux installations de Sept-Îles.

Figure 1 – Accès à la MRC de Sept-Rivières



Source : Guide touristique Côte-Nord Duplessis 2003-2004;

1.2 PORTRAIT DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

1.2.1 POPULATION ACTUELLE

La population de la MRC de Sept-Rivières compte pour plus de 30 % de l'ensemble de la population de la Côte-Nord qui s'élève à près de 115 500 habitants, soit 33 490 habitants. Cette population est répartie de façon très inégale sur le territoire organisé d'une superficie de 3 043,12 km² (30 152 km² en englobant le TNO Lac Walker) .

La population est concentrée principalement à l'intérieur des anciennes villes de Sept-Îles et de Port-Cartier avec des populations respectives de 24 579 et 6 655 habitants (ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec). Ces deux villes comprennent plus de 93 % de la population de la MRC pour seulement 2 % du territoire, et rassemblent la très grande majorité des fonctions résidentielles, commerciales, institutionnelles et industrielles de la MRC. De plus, la population sur le territoire est essentiellement permanente. Les principales données démographiques sont présentées au tableau 1.

La population de la MRC connaît une certaine stabilité depuis une dizaine d'années après avoir connue une baisse de l'ordre de 15 % durant les années 80 en raison de la conjoncture économique difficile.

L'âge moyen de la population de Port-Cartier et Sept-Îles est respectivement de 33,6 et 34,1 ans, comparativement à la moyenne québécoise qui est de 36,3 ans. La proportion de chaque groupe d'âge se compare à celle du Québec, à la différence toutefois des groupes 65 – 74 ans et plus de 75 ans qui sont inférieurs. La migration de ces deux groupes, en raison de la retraite ou pour se rapprocher de leur famille immédiate, pourraient expliquer ces différences (MRC de Sept-Rivières, 2002).

Tableau 1 – Population, superficie et densité par municipalité

Municipalité	Population (2002)	Superficie (km ²)	Densité (pop/km ²)
Nouvelle Ville de Port-Cartier			
Rivière-Pentecôte	621	773,11	0,8
Port-Cartier	6 655	300,59	23,5
SOUS-TOTAL	7 276	1 073,70	7,1
Nouvelle Ville de Sept-Îles			
Gallix	675	96,65	7,3
Moisie	960	1 554,55	0,6
Sept-Îles	24 579	318,22	79,1
SOUS-TOTAL	26 214	1 969,42	13,6
TOTAL	33 490	3 043,12	11,3

Sources : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec; Statistiques Canada; Décret # 1408-2002, 11 décembre 2002.

1.2.2 PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Les municipalités de Gallix et Moisie ont connu une augmentation de 3 % de la population durant la période 1996 – 2001, alors que les autres municipalités connaissaient une légère baisse. Dans l'ensemble, la population de la MRC devrait se maintenir jusqu'en 2011 et même connaître une légère augmentation de l'ordre de 1 %. La population des anciennes villes de Port Cartier et Sept-Îles devraient cependant connaître une diminution durant cette période.

Le tableau 2 à la page suivante présente la variation de la population pour les périodes 1996 – 2001 et 2001 – 2011.

Tableau 2 – Évolution démographique

Municipalité	Taux de variation 1996-2001 (%)	2001	2006	2011	Taux de variation 2001-2011 (%)
Nouvelle Ville de Port-Cartier					
Port-Cartier	-0,01	7 066	7 063	7 059	-0,09
Rivière-Pentecôte	-1,52	592	446	501	-15,37
Nouvelle Ville de Sept-Îles					
Gallix	+3,57	729	855	980	+34,44
Moisie	+3,25	1 036	1 165	1 362	+31,47
Sept-Îles	-0,05	25 159	25 096	25 034	-0,50
TOTAL		34 582	34 625	34 936	+1,02

Source : MRC de Sept-Rivières, 2002.

De 2001 à 2021, la MRC de Sept-Rivières devrait connaître une diminution progressive de la population de près de 1 000 personnes par tranche de 5 ans (Institut de la statistique du Québec). Le tableau 3 présente les projections démographiques pour les années 2006, 2011, 2016 et 2021.

Tableau 3 - Projections démographiques pour les années 2006, 2011, 2016 et 2021

Année	Population
2006	35 700
2011	34 900
2016	33 900
2021	32 800

Source : Institut de la statistique du Québec, juin 2000.

Cependant, la réalisation de certains projets, tels que la nouvelle phase d'expansion d'Aluminerie Alouette de Sept-Îles et le développement du potentiel hydroélectrique des rivières de la région, pourrait créer des retombées économiques importantes et contribuer au maintien de la population sur le territoire de la MRC.

1.3 PORTRAIT DES PRINCIPALES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Reconnue comme étant une région de première transformation, plus de 11 % des emplois de la MRC de Sept-Rivières relèvent du secteur primaire (exploitation de la forêt, pêche), comparativement à 4 % pour l'ensemble du Québec. Les secteurs secondaire et tertiaire représentent respectivement 18 et 71 % des emplois de la MRC. La région est tributaire de la grande entreprise, l'hydroélectricité, la forêt, les mines et la pêche (caractéristiques économiques les plus importantes).

Le secteur secondaire est notamment caractérisé par la présence de très grandes entreprises industrielles dont les activités sont fortement liées aux installations portuaires et ferroviaires, dont l'Aluminerie Alouette, l'usine de bouletage de la compagnie Wabush et IOC à Sept-Îles; la scierie de la compagnie Uniforêt et l'usine de bouletage de fer de la Compagnie minière Québec Cartier à Port Cartier.

Le secteur tertiaire de la ville de Sept-Îles regroupe un ensemble d'entreprises de services répondant aux besoins du secteur primaire, principalement les établissements gouvernementaux et sociaux (hôpital, ministères, Cégep, etc.).

Au niveau environnemental, le CRECN stipule que « *l'exploitation industrielle dans les secteurs de la production minière, forestière et hydroélectrique peuvent potentiellement générer des impacts majeurs sur le milieu. Les grandes compagnies doivent donc être particulièrement rigoureuses quant à l'application des normes environnementales afin de minimiser ces impacts. Certains secteurs connaissent également des problèmes récurrents liés à la gestion des matières résiduelles. Les territoires des municipalités de Sept-Îles et Moisie particulièrement, sont affectés par la prolifération des dépotoirs clandestins, et ce malgré les ressources dont ces territoires disposent (collecte sélective, organismes environnementaux oeuvrant sur le territoire et opération de nettoyage des berges)² ».*

En regard des activités récréo-touristiques qui constituent un secteur clé de l'économie de la région, le territoire de la MRC de Sept-Rivières compte plus de huit pourvoiries dont l'accès n'est disponible qu'en hydravion ou en hélicoptère (CRECN, 1999). Ces pourvoiries sont les suivantes : Pourvoirie Haute-Moisie inc.; Pourvoirie Moisie-Ouapetec (1995) inc.; Pourvoirie Moisie Nipissis inc.; Pourvoirie Messnak enr.; Pourvoirie Moisie-Eau-Dorée inc.; Les Camps Trio inc.; Pourvoirie Yo-Ry enr.; Pourvoirie du lac Garemand enr.

² Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord (CRECN), 1999.

1.4 ORIENTATIONS ET AFFECTATIONS RÉGIONALES

Parmi les orientations générales de la MRC, les aspects reliés à l'environnement et au transport de même que les liens entre ces aspects sont des éléments importants à considérer au sein de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

De plus, le schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières accorde une grande importance à l'environnement en mettant de l'avant l'orientation générale suivante : « Assurer un niveau de protection adéquat de l'environnement en tenant compte des sources potentielles de conflits entre les activités humaines et le milieu naturel ».

Concrètement, cette orientation se traduit en un certain nombre d'objectifs :

- Planifier la gestion des matières résiduelles à l'échelle du territoire;
- Réduire de 50 % la quantité de déchets générés et acheminés vers les sites d'élimination d'ici 2008;
- Favoriser les 3RVE, soit la réutilisation, le recyclage, la récupération, la valorisation et, en dernier recours, l'élimination des matières résiduelles;
- Interdire l'enfouissement des résidus domestiques dangereux et faire en sorte de les récupérer et de les mettre en valeur;
- Sensibiliser la population aux effets néfastes de la présence des dépotoirs clandestins dans le but ultime de les éliminer.

En ce qui concerne le transport, il apparaît prioritaire pour la MRC de désengorger la route 138 par le biais de projets tels que le « traversier-rail » devant relier le territoire de la Côte-Nord à la Rive-Sud du Fleuve. Ce projet rejoint les propos de l'orientation générale suivante : « Poursuivre l'amélioration et le développement des infrastructures et des services de transport dans une perspective de développement durable ».

2. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE D'APPLICATION

2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

2.1.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Les villes de Port-Cartier et Sept-Îles sont actuellement responsables de la collecte, du transport et de la disposition des matières résiduelles des secteurs résidentiels et ICI ainsi que des encombrants, par l'entremise de contrats spécifiques avec des fournisseurs de services. Il n'y a aucune régie inter municipale s'occupant de la gestion de ces matières.

Avant la fusion, l'ancienne municipalité de Moisie acheminait les matières résiduelles au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la ville de Sept-Îles, tandis que l'ancienne municipalité de Rivière-Pentecôte acheminait les matières résiduelles au LES de la ville de Port-Cartier. L'ancienne municipalité de Gallix opérait indépendamment, ce qui ne sera plus le cas avec sa fusion à la ville de Sept-Îles. Les réserves amérindiennes acheminent leurs matières résiduelles au LES de Sept-Îles.

Concernant la collecte sélective de matières recyclables, seule la Ville de Sept-Îles intervient par l'entremise d'un organisme para-municipal sans but lucratif, la CPESÎ. La collecte est cependant sous la responsabilité de la Ville de Sept-Îles par l'entremise d'un contrat de services avec un fournisseur privé, alors que la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc s'occupe de la valorisation des matières.

La collecte des résidus domestiques dangereux est organisée entièrement par une entreprise privée. Cependant, les villes de Port-Cartier et de Sept-Îles supportent financièrement cette activité.

En ce qui a trait à la collecte et la gestion des boues de fosses septiques, cette activité est réalisée par une entreprise privée. La Ville de Sept-Îles assure toutefois la gestion des boues qui sont acheminées à son LES.

Les différentes responsabilités des municipalités en regard de la gestion des matières résiduelles sont indiquées au tableau 5 (Annexe A).

2.1.2 RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

2.1.2.1 *Fédéral*

Le gouvernement fédéral ne légifère pas directement au niveau de la gestion quotidienne des matières résiduelles. Certains règlements, qui découlent de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE-1999), encadrent cependant les activités nationales d'élimination et de disposition et peuvent avoir des implications au niveau local, notamment :

- Règlement de 1988 sur l'immersion de déchets en mer;
- Règlement sur les bi phényles chlorés.

2.1.2.2 *Provincial*

La responsabilité provinciale de l'application de la législation encadrant les activités de gestion des matières résiduelles relève du MENV. En plus de la *Politique de gestion intégrée des déchets solides* et de la *Politique sur la réhabilitation des terrains contaminés*, le Ministère voit à l'application, par l'entremise de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), des règlements suivants :

- Règlement sur les déchets solides;
- Règlement sur les matières dangereuses;
- Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage;
- Règlement sur les déchets biomédicaux;
- Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut;
- Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à adopter éventuellement d'autres règlements qui encadreront les activités de gestion des matières résiduelles (AOMGMR, 2001), à savoir :

- Règlement sur l'élimination des matières résiduelles;
- Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile et des filtres à huiles usagés;
- Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants, des emballages et des imprimés mis au rebut;
- Règlement sur les fonds de gestion environnementale post-fermeture des dépôts définitifs;
- Règlement sur la récupération et la valorisation des herbes et feuilles.

Le ministère des Transports (MTQ) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) sont également impliqués (indirectement) sur des aspects spécifiques tels que le transport et l'élimination de certaines catégories de déchets). Le MTQ intervient au niveau du transport des matières résiduelles et du transport des déchets dangereux par l'application du *règlement sur le transport des matières dangereuses* et du *Code de sécurité Routière*. Le MAPAQ voit à l'application de la *Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments*, et le *Règlement sur les aliments*, qui comprennent notamment des exigences relatives à la disposition des déchets générés, par la vente, la préparation, le conditionnement, la transformation et la possession d'un aliment.

2.1.2.3 MRC

À l'échelle régionale, il n'existe actuellement aucune réglementation encadrant la gestion des matières résiduelles sous la responsabilité de la MRC de Sept-Rivières.

2.1.2.4 Municipalités

La municipalité s'engage à prendre des ententes auprès des différentes entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et à réaliser des échanges avec les différents producteurs ou générateurs de déchets.

La municipalité peut adopter des règlements afin de pourvoir à l'enlèvement et à la disposition des matières résiduelles, d'établir un système de collecte sélective, obliger tout contribuable à s'y conformer, acquérir des accessoires utilisés dans l'exploitation de ces systèmes, voir au paiement des dépenses associées à ces systèmes, et finalement établir et exploiter un établissement de récupération et de conditionnement des matières recyclables.

2.2 ENTENTES INTERMUNICIPALES

Concernant les ententes inter municipales, l'ancienne municipalité de Rivière-Pentecôte avait une entente avec la Ville de Port-Cartier lui permettant d'utiliser son LES pour l'ensemble des déchets collectés sur son territoire. Cette entente est devenue caduque avec la fusion de ces deux municipalités. Pour assurer la gestion du LES de la ville de Port-Cartier, une entente privée entre la compagnie 9007-0558 Québec inc. prendra fin le 31 août 2005.

Dans le secteur de Sept-Îles, une seule entente est en vigueur entre la Ville de Sept-Îles et le corps politique appelé « INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM » (bande amérindienne des Montagnais de Sept-Îles) pour la disposition des déchets solides au LES de Sept-Îles. Cette entente prendra fin le 31 décembre 2005. Dans le cadre de cette entente, une quantité maximale de déchets pouvant être acheminé au LES a été fixée (660 tm/an). Au-delà de cette quantité, la Ville de Sept-Îles est en droit d'appliquer un tarif supplémentaire.

Avant sa fusion avec la ville de Sept-Îles, la municipalité de Moisie était facturée annuellement pour l'utilisation du LES de Sept-Îles. Cette facture était basée selon un volume de production par personne, multiplié par la population totale et un prix unitaire de la tonne métrique. La même approche a été utilisée par la MRC pour les 109 personnes recensées sur le TNO/Lac Walker.

Les informations relatives aux types d'ententes et aux quantités de matières résiduelles sont indiquées au tableau 6 (Annexe A).

2.3 PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.3.1 COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DOMESTIQUES

Sur le territoire d'application, les activités de collecte des ordures ménagères varient selon la saison.

En saison hivernale, la Ville de Port-Cartier et l'ancienne municipalité de Rivière-Pentecôte offrent une cueillette hebdomadaire des ordures. Seules les villes de Moisie et de Sept-Îles, avant leur fusion, effectuaient la collecte des ordures à toutes les deux semaines. Durant l'été, la Ville de Sept-Îles réalise la collecte à chaque semaine, alors que la Ville de Port-Cartier offre deux collectes par semaine. Les gestionnaires municipaux de Port-Cartier invoquent d'ailleurs l'odeur nauséabonde développée par la décomposition des résidus de poissons et de fruits de mer.

Les matières résiduelles de la ville de Sept-Îles sont acheminées au LES de Sept-Îles, où sont également acheminées les ordures de l'ancienne ville de Moisie et des réserves de Maliotenam et Uashat. De plus, l'ancienne Municipalité de Gallix opère un dépôt en tranchée sur un site qu'elle loue du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN). Quant aux matières résiduelles de la ville de Port-Cartier, elles sont acheminées au LES de Port-Cartier.

Le coût contractuel global applicable à la gestion des ordures ménagères de la ville de Sept-Îles sera de 1 100 000 \$/an en 2004, date à laquelle le plus récent contrat de collecte entre la Ville de Sept-Îles et Innu Construction entrera en vigueur et comprendra la collecte des matières résiduelles des institutions, commerces et industries. À ce montant, il faut ajouter les coûts d'exploitation du LES de Sept-Îles qui sont de 350 000 \$/an et les coûts d'opération du centre de tri pour une somme additionnelle de 350 000 \$/an.

Les informations sur les contrats de collecte des matières résiduelles domestiques (données 2001 : entreprise, date d'échéance, durée, fréquence de collecte, nombre de portes, lieu d'élimination, coûts) sont présentées au tableau 7 (Annexe A).

Figure 2 – Localisation des LES



2.3.2 COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Seule la Ville de Sept-Îles, par l'entremise d'une entreprise privée, offre le service de collecte des matières recyclables (papier et carton, verre, métal, plastique). Ce service est offert uniquement aux résidences de quatre logements et moins du territoire de la ville à une fréquence bimensuelle. En ce qui concerne les autres résidences (plus de quatre logements par édifice), aucune collecte n'est organisée actuellement et aucun point de collecte n'a été aménagé. Les résidents peuvent toutefois apporter directement les matières au centre de tri (Éco-centre). À compter du 1^{er} septembre 2003, le service de collecte des matières recyclables sera étendu à l'ensemble des usagers de la ville incluant les institutions, commerces et industries.

Les matières recyclables sont dirigées au centre de tri de Sept-Îles qui est opéré par la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc. Cette entreprise à but non lucratif parvient tout juste à vendre ces matières récupérées, à l'exception du verre qui est acheminé au LES de Sept-Îles comme matériel de recouvrement.

Même s'il n'y a pas de programme de collecte sélective à cet endroit, la Ville de Port-Cartier est grandement intéressée par l'exercice. D'ailleurs, cette dernière a déjà réalisé dans le passé la récupération du papier, du verre et du plastique.

Les informations sur les contrats de collecte des matières recyclables (données 2001 : entreprise, date d'échéance, durée, fréquence de collecte, nombre de portes, type de collecte, destination, coûts) sont indiquées au tableau 8 (Annexe A).

Le centre de tris est fermé depuis l'été 2003. Il a été en opération pendant huit (8) ans. Les matières recyclables sont actuellement transportées au centre de tri de Baie-Comeau.

Il en coûterait plus de 350 000 \$ / an pour opérer le Centre de tri de Sept-Îles. Les quantités traitées sont de l'ordre de 1 500 tm / année. Selon la CEPSÎ, la qualité exemplaire contribue grandement à écouler l'inventaire. Cependant, les coûts d'opération (salaires, entretien, chauffage et électricité) et les coûts de

transport font en sorte que l'activité est peu rentable. C'est pourquoi, en fonction des petites quantités de matières traitées, la contribution financière de la Ville de Sept-Îles aux opérations du Centre de tri est jusqu'à présent indispensable.

Toujours selon la CPESÎ, après plusieurs années d'opération (depuis 1995 selon cette formule), l'activité demeure appréciée par tous les intervenants. L'objectif recherché pour le Centre de tri est l'atteinte d'une quantité de traitement des matières recyclables de l'ordre de 3 000 tm/an.

2.3.3 COLLECTE DES RÉSIDUS ORGANIQUES

Aucune ville n'effectue actuellement de collecte ou de traitement des matières putrescibles dans le but de les valoriser. Par contre, la Ville de Port-Cartier, par l'entremise de « Port-Cartier, notre ville en santé » a vendu une certaine quantité de composteurs, quantité qui atteindra sans doute une centaine d'unités au printemps 2003. La CPESÎ a également vendu plus de 300 composteurs domestiques.

La ville de Port-Cartier dispose d'un endroit pour la réception et la disposition de résidus verts (feuilles, branches, coupe de gazon et sapins de Noël). Seules les branches et les arbres sont transformés en copeaux et étendus sur le site. Pour les résidents de Sept-Îles, l'exercice de la récupération de sapins de Noël s'effectue également sur une base volontaire par l'entremise du Centre de tri.

À l'exception des branches et arbres de Noël, aucune collecte de résidus verts et de matières putrescibles n'est effectuée dans le but ultime de les récupérer et/ou de les valoriser.

2.3.4 COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

La collecte des RDD s'effectue depuis quelques années déjà dans les villes de Sept-Îles et de Port-Cartier. L'activité a lieu au cours d'une journée de collecte des RDD (une journée et demi à Sept-Îles) et le contrat de disposition des résidus récupérés est confié à la firme Recychem. À Gallix, avant sa fusion avec la ville de Sept-Îles, la population était invitée à aller porter en tout temps les RDD à un site appartenant à la municipalité qui se chargeait ensuite d'en disposer convenablement.

Les informations concernant les aspects contractuels de la gestion des RDD sont indiquées au tableau 11 (Annexe A).

2.3.5 COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants est effectuée par l'entremise de la collecte régulière des ordures ménagères. La population est également invitée à aller porter les encombrants aux LES de Sept-Îles et de Port-Cartier. À cet effet, la Ville de Port-Cartier met à la disposition des résidents, à un endroit défini dans le périmètre urbanisé ainsi qu'au LES, plusieurs conteneurs pour la collecte de matériaux secs. Ces matériaux peuvent par ailleurs être des encombrants.

Dans le cas de Sept-Îles, la Ville met à la disposition de sa population un service de collecte personnalisé afin de limiter la prolifération de sites de dépôts clandestins. Cette problématique est particulière à la région, à tel point que divers intervenants réalisent des actions concrètes de nettoyage et de sensibilisation afin d'enrayer ce problème.

2.3.6 COLLECTE DES BOUES

Les boues de fosses septiques en provenance du territoire de la ville de Port-Cartier sont ramassées par un entrepreneur privé qui les traite ou les achemine au LES de Sept-Îles.

Le site d'enfouissement sanitaire de Port-Cartier n'étant pas accrédité pour recevoir les boues, la très grande majorité des boues de fosses septiques sont dirigées au LES de Sept-Îles. Ce dernier est conforme aux normes environnementales et a obtenu un certificat d'autorisation du MENV. La méthode

de traitement utilisée consiste au dépôt des boues dans des lagunes, les eaux usées s'éliminant par voie de percolation dans le sol et/ou par évaporation, et les matières solides étant par la suite disposées pour élimination sur le site lui-même.

2.3.7 COLLECTE MUNICIPALE DESSERVANT LES ICI

Actuellement, il n'y a pas de programmes municipaux de collecte des matières récupérables (papier, carton, etc.) s'adressant spécifiquement aux ICI sur le territoire d'application. Les entreprises du secteur ICI gèrent les matières récupérables par l'entremise de compagnies privées qui les acheminent par la suite aux LES de Sept-Îles et Port-Cartier.

À compter du 1^{er} septembre 2003, la Ville de Sept-Îles étendra la collecte des matières recyclables au secteur ICI.

2.3.8 COLLECTES SPÉCIALES

Il n'y a pas de collectes spéciales (nettoyages printanier ou automnal, etc.) sur le territoire d'application.

2.4 PROGRAMMES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

La Ville de Sept-Îles a adopté un plan de communication lors de l'instauration initiale de la cueillette des matières résiduelles résidentielles. Par ailleurs, la corporation de protection de l'Environnement de Sept-Îles inc. (CPESÎ), en vertu du mandat que le conseil municipal lui a confié, joue un rôle de sensibilisation auprès de la population quant à l'opportunité de procéder à la récupération des matières recyclables. À noter que la presque totalité du budget d'opération de la CPESÎ est constitué de subventions en provenance de la Ville de Sept-Îles.

La CPESÎ possède un budget de communication et de sensibilisation axé principalement sur les avantages de la récupération des matières résiduelles. De plus, en jumelant des subventions pour des emplois d'été étudiants, la CPESÎ organise des groupes d'intervenants de rue. La principale mission de ces groupes consiste à sensibiliser la population aux effets bénéfiques de la récupération. Toutes ces démarches et efforts s'adressent exclusivement à la population de Sept-Îles.

En ce qui concerne la ville de Port-Cartier, il n'y a pas de programmes structurés de communication et/ou de sensibilisation auprès de la population.

Le tableau 16 (Annexe A) regroupe les principales informations relatives aux activités de communication et de sensibilisation sur le territoire d'application.

2.5 COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ASSUMÉES PAR LE SECTEUR MUNICIPAL

Les coûts annuels de gestion des matières résiduelles supportés par les municipalités sont indiqués au tableau 17 (Annexe A).

3. INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE D'APPLICATION

3.1 PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

Différents organismes gouvernementaux, municipaux, privés, environnementaux, communautaires et d'économie sociale, ont des activités en regard de la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application. Ces organismes ont des responsabilités et des champs d'action différents selon la nature de leur mission. Les organismes gouvernementaux, municipaux et para-municipaux sont les suivants :

- Organismes gouvernementaux: MENV, MAPAQ, Recyc-Québec;
- Organismes municipaux et para-municipaux : Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles, Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

Les autres intervenants sont indiqués au tableau 4.

Tableau 4 – Autres intervenants impliqués dans la gestion des matières résiduelles

Identification	Vocation	Matières
Organismes privés		
Les entreprises de la Côte Sept-Îles	Entreprise spécialisée en récupération	Métaux ferreux et non ferreux
Nettoyage Lévesque Sept-Îles	Entreprise	
ONYX 268, des Pionniers, Sept-Îles G4R 4K3	Entreprise spécialisée en récupération	Huiles usées, boues diverses
Pavage Béton T/C Ltée 142, Maltais, Sept-Îles G4R 3J7	Entreprise privée	Résidus de béton et pavages
Picard Recyclage 1893, Laure, Sept-Îles G4R 4K1	Entreprise spécialisée en récupération	Pièces et carcasses automobiles, fils de cuivre
Ronamet Port-Cartier	Entreprise spécialisée en récupération	Métaux
Sept-Îles Métal Cie Ltée 1966, Laure, Sept-Îles G4R 4K1	Entreprise spécialisée en récupération	Métaux ferreux et non ferreux
Destruction de documents confidentiels inc., Sept-Îles	Entreprise spécialisée en récupération	Papier
Organismes communautaires		
Centre de dépannage l'Envol 625, De Quen, Sept-Îles G4R 2R5	Centre d'aide communautaire	Vêtements, meubles et articles ménagers
Centre de dépannage du Parc Ferland 58, des Becs-Scie, Sept-Îles G4R 1J8	Centre d'aide communautaire	Vêtements, meubles
Centre de dépannage La Guignolée 371, De Quen, Sept-Îles G4R 2P7	Centre d'aide communautaire	Recyclage de vêtements en guenilles pour garages
Comptoir alimentaire 5, rue Boudreau, Sept-Îles G4R 5P4	Centre d'aide communautaire	Plastique, verre, sacs de papier
Paradis des Aubaines 10, Boisvert, Port-Cartier, G5B 2G7	Centre d'aide communautaire	Vêtements, guenilles

Source : Inventaire sur le terrain.

3.2 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DES SECTEURS MUNICIPAL ET PRIVÉ

3.2.1 SECTEUR MUNICIPAL

Tel que mentionné précédemment, les villes de Port-Cartier et Sept-Îles possèdent un LES où sont acheminées les matières résiduelles. Les quantités actuellement enfouies aux LES de Port-Cartier et de Sept-Îles sont de l'ordre de 3 950 et 26 000 tm respectivement. La durée de vie respective des sites de 23 et 20 ans (informations obtenues des villes de Sept-Îles et de Port-Cartier).

La Ville de Sept-Îles procède actuellement à la préparation de 4 nouvelles cellules d'enfouissement pour être en opération dès le début de 2003. En plus de la construction de ces cellules, les travaux au LES comprennent la mise en place d'un système de captation des lixiviats et d'une conduite reliant le bassin des lixiviats et la station d'épuration des eaux usées de la ville. Des travaux de capsulage de l'actuel LES de Sept-Îles sont également prévus pour l'été 2003. L'ensemble de ces travaux coûtera plus de 6 millions \$. Selon les volumes d'enfouissement estimés (basés sur la situation actuelle), des travaux d'ouverture des nouvelles cellules d'enfouissement sont prévus à tous les 5 ans pour une capacité du site de l'ordre de 20 à 30 ans.

Concernant le LES de Port-Cartier, un projet d'agrandissement a été soumis aux autorités provinciales en 1996. La demande a été accordée, en plus de permettre une surévaluation du LES.

Avant sa fusion avec la ville de Sept-Îles, la municipalité de Gallix utilisait un dépôt en tranchée sur une propriété foncière appartenant au MRN. Ce site était loué à la municipalité pour un montant de 68\$/année. Le Ministère aurait clairement signifié à la municipalité récemment que les opérations d'enfouissement devront se terminer dans moins de 3 ans, et qu'il n'y aura pas d'extension ou d'autorisation supplémentaire.

D'autres dépôts d'ordures ménagères sont présents sur le territoire de la MRC. Ces dépôts sont tous localisés sur le TNO afin de desservir les chantiers et les autres activités particulières. Le tableau 42 de l'annexe A en présente la liste.

D'autres activités de responsabilité municipale ont lieu sur le territoire. C'est le cas du Centre de tri opéré par la CPESÎ (organisme para-municipal) à Sept-Îles même. De plus, un site de dépôt de matériaux secs existe sur la rue des Épinettes à Port-Cartier, et au LES de Port-Cartier où des conteneurs ont été placés à l'entrée du site.

3.2.2 SECTEUR PRIVÉ

En ce qui a trait au secteur privé, la plupart des entreprises récupèrent et valorisent spécifiquement certaines matières en provenance du secteur ICI (Tableau 4). Ces matières sont traitées dans la région ou sont dirigées à l'extérieur lorsque les installations spécifiques ne sont pas disponibles.

4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION

Le portrait des matières résiduelles inclut les ordures ménagères et les déchets provenant des secteurs ICI et de la construction et démolition (C & D). Les matières gazeuses, les résidus miniers, les sols et les sols contaminés, les déchets biomédicaux, les matières dangereuses autres que celles d'origine domestique, les neiges usées, les eaux usées, ainsi que les fertilisants agricoles (fumier, lisier, purin), sont exclus du PGMR (AOMGMR, 2001).

4.1 MÉTHODES DE CALCUL

Compte tenu de l'absence de données détaillées, de l'absence de balances au LES de Port-Cartier (Port-Cartier et Rivière Pentecôte) et au site de dépôt en tranchée de l'ancienne municipalité de Gallix, les quantités d'ordures ménagères générées par la ville de Port-Cartier et par la municipalité de Gallix (avant la fusion avec la ville de Sept-Îles) ont été estimées à l'aide d'une formule de calcul provenant de l'étude CHAMARD-CRIQ-ROCHE (2000). La formule utilisée est la suivante :

$$(\text{nombre de personnes} \times 1,41 \text{ kg} / \text{j.} / \text{pers.} \times 365 \text{ j.} / \text{an}) / 1000 \text{ kg} / \text{tm.}$$

Pour la ville de Sept-Îles, les données sur le tonnage des matières résiduelles proviennent des informations recueillies au LES de Sept-Îles.

Le poids des résidus verts, en l'occurrence les sapins de Noël, a été estimé à une moyenne de 9 kg / sapin.

En ce qui concerne les encombrants, la formule qui a été utilisée pour estimer le tonnage produit à Port-Cartier en 2001 est la suivante (CHAMARD-CRIQ-ROCHE, 2000) :

$$(\text{nombre de matière par } v^3 \text{ de camions enregistrés} \times 260 \text{ kg} / v^3) / 1000 \text{ kg} / \text{tm.}$$

D'autres formules ont été utilisées dans le but de compléter les informations présentées aux tableaux de l'annexe A, plus précisément sous la rubrique « méthodologie » apparaissant dans le bas des pages correspondantes.

4.2 PORTRAIT DÉTAILLÉ DU SECTEUR MUNICIPAL

Le secteur municipal englobe les secteurs résidentiels et les petites entreprises.

4.2.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES DOMESTIQUES

Un total de 26 000 tonnes métriques de matières résiduelles domestiques sont acheminées annuellement au LES de Sept-Îles, comparativement à plus de 3 950 tonnes métriques pour le LES de Port-Cartier. Avant sa fusion avec la ville de Sept-Îles, la municipalité de Gallix enfouissait près de 282 tonnes métriques d'ordures dans son dépôt en tranchée.

La Ville de Sept-Îles comptabilise, sur une base mensuelle, les matières résiduelles domestiques provenant de Moisie et des réserves indiennes de Maliotenam et Uashat.

Les informations sur les matières résiduelles domestiques sont indiquées au tableau 35 (Annexe A).

4.2.2 MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables représente un tonnage de 1 500 tm par année. De ce nombre, 1 300 tm sont véritablement recyclées et vendues sur les marchés alors que 200 tm sont dirigées au LES de Sept-Îles.

Les tableaux 18 et 19 (Annexe A) indiquent le tonnage des matières recyclables qui sont récupérées et valorisées sur le territoire d'application.

4.2.3 RÉSIDUS ORGANIQUES

La collecte des résidus verts sur le territoire des villes de Port-Cartier et Sept-Îles est réalisée par apport volontaire. De 1 300 à 1 800 sapins sont ainsi ramassés par année, ce qui représente au plus 16,2 tm. Le tonnage des autres résidus verts, tels que les feuilles et branchages, n'est pas comptabilisé.

Les informations relatives aux résidus verts sont présentées au tableau 20 (Annexe A).

4.2.4 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Le tonnage enregistré en 2001 des RDD récupérés dans les villes de Port-Cartier et Sept-Îles est respectivement de 2,8 tm et 22,5 tm. Les peintures et les huiles usées constituent la majorité des résidus qui sont récupérés. Nous n'avons pas de données sur les RDD récupérés à Gallix.

Les informations relatives aux RDD sont présentées au tableau 22 (Annexe A).

4.2.5 ENCOMBRANTS

Aucune donnée ne permet d'identifier la quantité des encombrants qui sont récupérés sur le territoire d'application, les villes de Port-Cartier et de Sept-Îles ne possèdent pas de registre à cet effet.

Toutefois, les instances municipales ont indiqué que les opérateurs des LES exécutent un triage des encombrants et récupèrent certains matériaux. Il est toutefois impossible de connaître les quantités ainsi traitées et récupérées (information privée).

4.2.6 BOUES

Sur le territoire d'application, il n'a pas été possible de comptabiliser la quantité de boues récupérées en fonction de leur origine (boues de fosses septiques, boues municipales et boues industrielles non dangereuses). Toutefois, le LES de Sept-Îles a reçu plus de 2 454 tm de boues de fosses septiques en 2001.

4.2.7 AUTRES MATIÈRES

La Ville de Sept-Îles réalise des collectes spéciales durant l'année pour des matières telles que les pneus, déchets spéciaux, etc. En 2001, le tonnage récupéré s'élevait à 2 488 tm.

4.3 PORTRAIT DÉTAILLÉ DU SECTEUR ICI

Aucune donnée n'est disponible concernant spécifiquement les volumes de matières résiduelles en provenance du secteur ICI.

En ce qui concerne les pourvoiries situés sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières, l'article 132.1 de la loi sur les déchets solides (L.R.Q., c. Q-2, r. 3.2) stipule que « les déchets provenant d'une pourvoirie de chasse, de pêche ou de piégeage qui n'est pas desservie par un système organisé d'enlèvement des ordures ménagères doivent être déposés dans une fosse creusée à plus de 100 mètres de la pourvoirie et de tout cours d'eau. Les déchets déposés dans une telle fosse doivent être recouverts de chaux à chaque jour d'utilisation pendant les mois de juin à septembre inclusivement. Lorsque les déchets déposés atteignent le niveau du sol environnant ou lorsque la fosse est abandonnée, celle-ci doit être refermée et recouverte de terre ou de sable et le terrain doit être nivelé. Les déchets doivent être recouverts de terre ou de sable lorsqu'on interrompt l'utilisation d'une fosse en fin de saison ». La liste des pourvoiries du territoire de la MRC a été présentée à la section 1.3.

4.4 PORTRAIT DÉTAILLÉ DU SECTEUR C & D

Les données disponibles sur les matières récupérées par le secteur C & D sont plutôt limitées; seule la Ville de Port-Cartier comptabilise les matériaux secs qui sont éliminés à son LES. En 2001, ces matériaux représentaient un tonnage de 2 420,6 tm.

4.5 PORTRAIT DÉTAILLÉ DES DÉPOTOIRS CLANDESTINS

Le CRECN a publié en février 1999 une étude portant sur les dépotoirs clandestins recensés sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières. L'inventaire réalisé a permis d'identifier 52 sites différents pouvant contenir des encombrants (pièces automobiles, machinerie en acier, meubles, appareils électroménagers, etc.), des matériaux secs de construction, des déchets recyclables (verre, métal, plastique, papier), des pneus, des RDD, des déchets domestiques, etc.

Des campagnes de nettoyage ont également été organisées du 9 juin au 29 octobre 1997. L'inspection de plus de 160 kilomètres de territoire a permis de répertorier et de nettoyer près de 40 dépotoirs clandestins.

Enfin, la CPESÍ a développé une trousse de sensibilisation environnementale destinée aux gestionnaires et/ou propriétaires de sites de dépôt. Les résultats escomptés n'ont toutefois pas été atteints. D'autres efforts sont cependant nécessaires.

5. RECENSEMENT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.1 CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE D'APPLICATION ET DES MRC ENVIRONNANTES

La CPESÎ opérait un Centre de tri situé à Sept-Îles (Éco-centre de Sept-Îles). Le Centre traitait 1 500 tm de matières recyclables sur une capacité de traitement de 3 000 tm. La ville de Sept-Îles est la seule ville de la Côte-Nord, avec Baie-Comeau, à effectuer la cueillette sélective et le traitement des matières recyclables.

Par ailleurs, il n'a pas été possible d'obtenir de données relatives à la capacité de traitement des autres installations présentes sur le territoire. Nous avons donc considéré le tonnage qui est actuellement récupéré et traité par les différentes entreprises de récupération et de recyclage. En général, de telles installations de traitement ne fonctionnent pas à pleine capacité. Nous pouvons donc estimer que la capacité réelle de traitement est de 20 à 30 % supérieure.

Ainsi, les entreprises spécialisées de récupération des métaux récupèrent et traitent plus de 12 000 tm de métaux ferreux et non ferreux par année. En ce qui a trait aux vêtements, plus de 2 340 sacs sont récupérés par année ce qui représente un tonnage de 48 tm en considérant une moyenne de 20 kg / sac. Enfin, 10 000 tm d'asphalte et 10 000 tm de béton sont récupérées et traitées annuellement par l'entreprise Pavage Béton T/C Ltée qui possède des installations à Port-Cartier et Sept-Îles, sans compter les autres matières telles que le carton, le plastique, les pièces automobiles, etc.

Les informations relatives à la capacité de traitement des installations du territoire d'application et des MRC environnantes sont indiquées aux tableaux 41 et 43 (Annexe A).

5.2 CAPACITÉ D'ÉLIMINATION DES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE D'APPLICATION ET DES MRC ENVIRONNANTES

Les LES de Port-Cartier et de Sept-Îles, ainsi que le dépôt en tranchée de l'ancienne municipalité de Gallix, sont les principales installations d'élimination des matières résiduelles domestiques sur le territoire d'application.

On compte également un lieu d'enfouissement à sécurité accrue pour les résidus spéciaux opéré par Recyclage d'aluminium Québec inc. à Sept-Îles, ainsi qu'un site d'élimination de boues de fosses septiques localisé à Sept-Îles.

Le territoire compte également huit petits dépôts en tranchée opérés pour les campements d'Hydro-Québec (3), les campements d'Uniforêt (3), le Club de pêche au saumon de la rivière Moisie inc. et la Mine Wabush.

Les capacités d'élimination annuelle pour chacune des installations sont les suivantes :

- LES de Port-Cartier : 8 000 tm;
- LES de Sept-Îles : 30 000 tm;
- Dépôt en tranchée de l'ancienne municipalité de Gallix : 400 tm

En ce qui a trait aux MRC environnantes, le LES de la ville de Baie-Comeau reçoit un tonnage annuel de 34 000 tm.

Les informations relatives à la capacité d'élimination des installations du territoire d'application et des MRC environnantes sont indiquées aux tableaux 40 à 43 (Annexe A).

6. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION RÉGIONAL

6.1 IDENTIFICATION DES ORIENTATIONS

De façon générale, une orientation de gestion se définit comme une ligne directrice qui doit trouver son extension dans un mécanisme d'application au niveau de la MRC. L'ensemble des orientations représente la vision élargie de la MRC de Sept-Rivières et doivent servir de guide dans la détermination des mesures d'application.

Les énoncés suivants illustrent les tendances qui sont actuellement observées à l'échelle du Québec relativement à la gestion des matières résiduelles :

- Pour les résidus d'origine résidentielle, mise en place :
 - de la collecte à trois voies (matières recyclables, matières putrescibles et ordures ménagères);
 - d'une déchetterie ou d'un Éco-centre (site à conteneurs pour résidus encombrants, débris de rénovation, RDD);
 - d'un système de tarification à l'unité (principe de l'utilisateur avec tarification au volume, au poids ou à l'acte);
 - de projets d'économie sociale (organisme du milieu pouvant avoir une implication au niveau des activités de réemploi, de récupération, d'information, de sensibilisation et d'éducation);
 - de suivi sur les résidus domestiques biomédicaux (conséquence directe du virage ambulatoire avec les soins à domicile).
- Pour les résidus d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle, mise en place :
 - d'audits environnementaux (système de suivi des données et des impacts);
 - d'un système de gestion environnementale (engagement des entreprises envers les exigences législatives, les normes, les obligations environnementales en tenant compte de la santé et de la sécurité des travailleurs);
 - d'une politique d'achat (modifier les politiques d'achat pour privilégier des produits durables et sans danger pour l'environnement et la population);
 - d'un programme d'éco-efficience (certification avec la mention « choix environnemental » des établissements, des produits et services en fonction de la notion de développement durable).
- Pour les résidus de construction, de la rénovation et de la démolition, mise en place :
 - d'une fermeture progressive des dépôts de matériaux secs;
 - d'un centre de traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition (pour faire suite à la fermeture de dépôts de matériaux secs, le centre de traitement servira au triage, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des résidus);
- Pour les boues municipales, mise en place :
 - d'un plan de gestion des boues (réglementation municipale pour un programme de vidange obligatoire et tarification uniforme).

S'appuyant sur certaines de ces tendances et des constats identifiés dans les sections précédentes, les orientations proposées dans le cadre de l'implantation de ce premier PGMR sont les suivantes :

- Mettre en place des systèmes de contrôle permettant de connaître les quantités, qualités et cheminement de matières résiduelles;
- Faire la promotion de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles;

- Réduire au maximum la quantité de matières résiduelles à éliminer;
- Assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination des matières résiduelles;
- Privilégier l'optimisation des installations en place;
- Conserver la collecte sélective et élargir son territoire d'application;
- Instaurer une réglementation plus sévère et plus efficace concernant les dépotoirs clandestins;
- Assurer un partenariat avec les entreprises privées oeuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;
- Maximiser l'intégration, à l'échelle de la MRC, des décisions en regard de la gestion des matières résiduelles.

6.2 DÉTERMINATION DES OBJECTIFS DE GESTION

La détermination des objectifs de gestion des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières doit se faire en conformité avec la politique gouvernementale, et plus particulièrement par rapport aux objectifs de mise en valeur des matières résiduelles. Le tableau 5 indique les niveaux de mise en valeur annuelle à atteindre selon les secteurs.

Tableau 5 – Objectifs de mise en valeur annuelle selon les matières

Catégorie	Municipalités (%)	ICI (%)	CRD (%)
Papier	60	70	60
Verre	60	95	---
Plastique	60	70	60
Métal	60	95	60
Résidus encombrants	60	---	---
Matière putrescible	60	60	60
Bois	60	70	60
Textile	50	---	60
R.D.D.	75	---	---
Pneus	---	85	---

Source : AOMGMR, 2001.

Ces objectifs peuvent sembler élevés dans le contexte actuel. Cependant, l'application de certaines mesures de gestion et de sensibilisation, ainsi que le contrôle des différentes activités, permettront de valider et de corriger certaines situations afin d'atteindre les objectifs spécifiques d'ici 2008.

6.3 IDENTIFICATION DU SCÉNARIO DE GESTION

Selon le guide d'élaboration d'un PGMR (AOMGMR, 2001), chaque scénario doit comprendre une description de la proposition, une estimation des coûts et de la quantité de matières pouvant être valorisée, de même qu'un échéancier de réalisation. Le chapitre 7 traite de l'échéancier et des coûts inhérents à la réalisation du scénario retenu.

Afin d'appuyer correctement l'élaboration du scénario de gestion, trois objectifs de base ont été considérés en fonction des orientations mentionnées précédemment. Ces objectifs sont les suivants :

- Une mise en valeur (selon toutes les filières de traitement et de valorisation) des matières résiduelles pour un pourcentage à atteindre (secteurs et matières confondus) de 65 % (pour le détail des objectifs par matières, voir le tableau de la section 6.2);
- Une élimination des matières résiduelles en toute sécurité selon les exigences actuelles et à venir applicables aux LES;
- Une gestion des matières résiduelles économiquement et socialement adaptée au milieu, viable, performante et durable.

Bien entendu, les mesures de réduction à la source, de réemploi, de recyclage, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles sont toujours omniprésentes dans le développement des actions proposées.

Nous avons développé le PGMR en identifiant les actions à prendre d'ici 2008 afin de rencontrer les objectifs.

Activités	Action	2003	2004	2005	2006	2007	2008
A) Matières recyclables	A1. Implantation de la collecte des matières recyclables dans la zone urbanisée de Port-Cartier. (achat des bacs)			225 000,00 \$			
	A2. Implantation de la collecte des matières recyclables dans les résidences multifamiliales, commerciales et industrielles de Sept-Îles. (achat des bacs)	450 000,00 \$					
	A3. Implantation de la collecte sélective des matières recyclables dans les résidences de Moisie et Gallix. (2004)		150 000,00 \$				
	A4. Prévoir des sites de collectes par apport volontaire pour les secteurs non desservis par la collecte des matières recyclables à Port-Cartier.			30 000,00 \$			
	A5. Prévoir un contrat de traitement des matières recyclables Sept-Îles. (2004)						
	A6. Prévoir des sites de collectes par apport volontaire pour les secteurs non desservis par la collecte des matières recyclables à Sept-Îles.		20 000,00 \$				
	A7. Mesure des résultats de récupérations des matières recyclables, estimation des besoins pour atteindre les objectifs de 2008.					8 000,00 \$	
	A8. Implantation de la collecte sélective des matières recyclables dans les secteurs non desservis afin d'atteindre les objectifs.						
B) Matières compostables	B1. Favoriser le compostage domestique sur une base individuelle avec sensibilisation à la population.						
	B2. Procéder à une campagne de sensibilisation pour l'herbicyclage.		10 000,00 \$				
	B3. Adoption d'un règlement visant à interdire le gazon comme déchet.						
	B4. Implantation d'un site de compostage aux différents LES.			80 000,00 \$			
	B5. Implantation d'une collectes des feuilles à l'automne.						
	B6. Modification du contenu du contrat d'opération du LES de façon à inclure l'opération du site de compostage						
	B7. Mesures des résultats de récupération des matières organiques et estimation des besoins afin d'atteindre les objectifs 2008.					3 500,00 \$	
	B8. Implantation de la collecte à trois voies dans les quartiers les plus favorables si requis à l'atteinte de l'objectif 2008.						
C) Textile	C1. Soutien technique et financier aux entreprises d'économie sociale oeuvrant en gestion des matières résiduelles afin de favoriser la récupération des textiles.	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$
	C2. Évaluer les résultats.						
D) Encombrant	D1. Pour les encombrants à fort teneur métallique, maintenir avec les entreprises de récupération de métaux, le système de collecte sur appel.						
	D2. Maintenir le système de récupération actuel au différent LES						
	D3. Établir un système de mesure des résultats obtenus.				2 000,00 \$		
E) Résidus domestiques dangereux	E1. Travailler de concert avec les organismes agréés tels Éco-Peinture, SOGHU et autres afin de favoriser harmonieusement la gestion des RDD sur le territoire de la MRC.						
	E2. Mesure des résultats de récupération des RDD et apporter des modifications aux mesures si nécessaires?				1 000,00 \$		
F) Boues de fosse septique	F1. Maintenir le système de récupération actuelle.						
	F2. Évaluer la possibilité de valorisation des boues au futur site de compostage.				10 000,00 \$		
	F3. Pour la durée du PGMR, aucun traitement des boues ne sera nécessaire.						
Totaux:		453 000,00 \$	183 000,00 \$	338 000,00 \$	27 500,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$

RESPONSABILITÉS	Action	Responsable	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Maintenir les responsabilités actuelles au niveau de la gestion des matières résiduelles, des boues de fosses sceptiques.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	♦					
	La MRC peut accepter que les MRC avoisinantes enfouissent à condition que celles-ci respectent les objectifs du PGRM.	MRC	♦					

Tableau 7 – Mesure de gestion

Mise en oeuvre	Action	Responsable	2003	2004	2005	2006	2007	2008
A) Matières recyclables	A1. Implantation de la collecte et du traitement des matières recyclables dans la zone urbanisée de Port-Cartier.	Port-Cartier			♦			
	A2. Implantation de la collecte des matières recyclables dans les résidences multifamiliales, commerciales et industrielles de Sept-Îles.	Sept-Îles		♦				
	A3. Implantation de la collecte sélective des matières recyclables dans les résidences Moisie et Gallix (2004).	Sept-Îles		♦				
	A4. Prévoir des sites de collectes par apport volontaire pour les secteurs non desservis par la collecte des matières recyclables.	Port-Cartier			♦			
	A5. Prévoir un contrat de traitement des matières recyclables à Sept-Îles (2004).	Sept-Îles			♦			
	A6. Prévoir des sites de collectes par apport volontaire pour les secteurs non desservis par la collecte des matières recyclables.	Sept-Îles			♦			
	A7. Mesure des résultats de récupérations des matières recyclables, estimation des besoins pour atteindre les objectifs de 2008.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC				♦		
	A8. Implantation de la collecte sélective des matières recyclables dans les secteurs non desservis afin d'atteindre les objectifs. (Si requis)	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC						?

Suite

Mise en oeuvre	Action	Responsable	2003	2004	2005	2006	2007	2008
B) Matières compostables	B1. Favoriser le compostage domestique sur une base individuelle avec sensibilisation à la population.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC		♦	♦	♦	♦	♦
	B2. Procéder à une campagne de sensibilisation pour l'herbicyclage.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC		♦				
	B3. Adoption d'un règlement visant à interdire le gazon comme déchet.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC		♦				
	B4. Implantation d'un site de compostage aux différents LES.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC			♦			
	B5. Implantation de deux collectes des feuilles à l'automne.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC			♦			
	B6. Modification du contenu du contrat d'opération du LES de façon à inclure l'opération du site de compostage.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC			♦			
	B7. Mesures des résultats de récupération des matières organiques et estimation des besoins afin d'atteindre les objectifs 2008.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC				♦		
	B8. Implantation de la collecte à trois voies dans les quartiers les plus favorables si requis à l'atteinte de l'objectif 2008.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC					?	
C) Textile	C1. Soutien technique et financier aux entreprises d'économie sociale oeuvrant en gestion des matières résiduelles afin de favoriser la récupération des textiles.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC		♦	♦	♦	♦	♦
	C2. Évaluer les résultats.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC			♦			
D) Encombrant	D1. Pour les encombrants à fort teneur métallique, maintenir avec les entreprises de récupération de métaux, le système de collecte sur appel.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	♦	♦	♦	♦	♦	♦
	D2. Maintenir le système de récupération actuel au différent LES	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	♦	♦	♦	♦	♦	♦
	D3. Établir un système de mesure des résultats obtenus.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC		♦				

? Si requis

Suite

Mise en oeuvre	Action	Responsable	2003	2004	2005	2006	2007	2008
E) Résidus domestiques dangereux	E1. Travailler de concert avec les organismes agréés tels Éco-Peinture, SOGHU et autres afin de favoriser harmonieusement la gestion des RDD sur le territoire de la MRC.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	♦	♦	♦	♦	♦	♦
	E2. Mesure des résultats de récupération des RDD et apporter des modifications aux mesures si nécessaires?	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC				♦		
F) Boues de fosse septique	F1. Maintenir le système de récupération actuelle.	Sept-Îles et MRC	♦	♦	♦	♦	♦	♦
	F2. Évaluer la possibilité de valorisation des boues au futur site de compostage.	Sept-Îles et MRC				♦		
	F3. Pour la durée du PGMR, aucun traitement des boues ne sera nécessaire.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC						

SUIVI	Action	Responsable	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Établir les paramètres et moyens de suivis pour la mesure des quantités de chaque type de matières résiduelles.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC		♦				
	Diffusion annuelle des résultats p/r aux objectifs.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC		♦	♦	♦	♦	♦

Aspect	Action	Responsable	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Communication	Communiquer le PGMR.	MRC	♦		♦		♦	
	Sensibiliser les jeunes personnes (écoles, garderies) des efforts à faire en matière de récupération, réemploi et valorisation des matières résiduelles.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC		♦	♦	♦	♦	♦
	Sensibiliser la population en générale des efforts à faire en matière de récupération, réemploi et valorisation des matières résiduelles.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC		♦	♦	♦	♦	♦
	Communiquer régulièrement les efforts et taux de rendement obtenus.	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC		♦	♦	♦	♦	♦
	Favoriser l'accessibilité de l'information concernant la gestion des matières résiduelles (ex : ligne directe, site web, etc.)	MRC		♦	♦	♦	♦	♦

7. BUDGET ET ÉCHÉANCIER

7.1 BUDGET

L'aspect budgétaire implique toutes les facettes de la mise en place et la réalisation du PGMR. Les coûts et investissements à faire sont indiqués dans les tableaux de la section 6 et font l'objet des volets suivants :

- Consultation et sondages;
- Études et rapport d'analyse;
- Immobilisations;
- Exploitation;
- Communication.

Des investissements sont particulièrement importants au niveau de la négociation des contrats de service, notamment en terme d'intégration de la collecte sélective sur tout le territoire de la MRC et de la collecte des résidus verts dans les secteurs urbains de Sept-Îles et de Port-Cartier.

7.2 ÉCHÉANCIER

L'échéancier de réalisation est également présenté dans les tableaux de la section 6.

8. PROGRAMME DE SUIVI DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

8.1 MÉCANISMES D'APPLICATION

Afin d'atteindre les objectifs de gestion et de mise en valeur des matières résiduelles, la MRC et/ou les municipalités doivent :

- Mettre en œuvre le plan de gestion des matières résiduelles proposé pour la MRC de Sept-Rivières;
- Réviser et mettre en conformité la réglementation et les cahiers de charge pour les rendre conforme au plan de gestion des matières résiduelles (ex : gestion des boues de fosses septiques, révision des permis des permis pour les résidus de CRD);
- Adopter une réglementation limitant les quantités de matières résiduelles éliminées équivalentes aux quantités produites dans la MRC de Sept-Rivières et qui sont destinées à l'élimination, et ce, dès l'entrée en vigueur du plan de gestion des matières résiduelles;
- Réviser les politiques d'achats municipales dans l'objectif de privilégier les produits durables, les produits recyclables ou réutilisables;
- Créer un comité de vigilance composé d'élus et de citoyens pour suivre la mise en œuvre du plan de gestion matières résiduelles;
- La diffusion d'informations et la sensibilisation des publics cibles sur l'utilisation des programmes et des équipements du plan de gestion des matières résiduelles.

8.2 MÉCANISMES DE SUIVI

Le suivi consiste à comparer les réalisations aux prévisions, à mesurer les écarts et à apporter les correctifs nécessaires au PGMR. Ce suivi sera principalement réalisé par le comité de vigilance composé d'élus, de citoyens et de représentants de tous les secteurs d'activité (résidentiel, municipal, commercial, institutionnel, économie sociale, etc.).

Les membres du comité de vigilance devront se réunir à plusieurs reprises au cours d'une année afin de suivre l'évolution du plan de gestion et de l'implantation de ces actions. Pour ce faire, le comité devra créer et mettre en application un programme de suivi. Le programme de suivi devra notamment comprendre des informations sur les quantités produites par le secteur, les quantités éliminées ou mises en valeur, les programmes d'actions et leurs performances, les coûts d'exploitation et l'atteinte des objectifs visés. Il devra faire l'objet d'un rapport annuel, permettant ainsi de connaître l'évolution des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières.

Afin d'optimiser l'acquisition de données, l'exigence de fournir des statistiques concernant les matières résiduelles devrait être incluse dans les contrats de collecte et, autant que possible, dans toutes les ententes appropriées relevant de la MRC et des municipalités. L'efficacité du programme de suivi est directement liée à l'implantation d'un réseau de collecte de données efficace et fiable.

Il est également prévu dans la législation que la MRC réviser son plan de gestion des matières résiduelles à tous les cinq ans.

9. PROCESSUS DE CONSULTATION

9.1 DÉTERMINATION DES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Le principal objectif de la consultation est de permettre aux citoyens et aux représentants des organismes de la MRC de Sept-Rivières d'exprimer leur point de vue sur le projet de PGMR et de présenter des suggestions pour l'améliorer et faciliter son implantation.

Le processus de consultation permet également d'atteindre les cinq objectifs spécifiques suivants;

- Sensibiliser la population à la problématique de gestion des matières résiduelles;
- Exprimer clairement les objectifs du PGMR;
- Encourager la participation des citoyens et des organismes locaux dans la mise en application du PGMR par des moyens concrets;
- Écouter les préoccupations des citoyens et des organismes locaux relatifs au projet de PGMR;
- Préparer un rapport présentant l'ensemble des observations recueillies des citoyens et des organismes locaux qui sera remis à la MRC de Sept-Rivières et au MENV.

Les principaux outils de la commission consistent en des assemblées publiques, un avis public et la mise en disponibilité pour consultation publique des documents sommaire et complet présentant le projet de PGMR. Ainsi, les citoyens et les représentants des organismes locaux des villes de Port-Cartier et Sept-Îles sont invitées à participer à l'une ou l'autre des assemblées publiques qui se tiendront à Sept-Îles et à Port-Cartier

Un sommaire du projet de PGMR, un avis indiquant les lieux, dates et heures des assemblées publiques ainsi que des informations concernant la possibilité de consulter le projet complet du PGMR sont publiés dans le journal local de la MRC. En effet, la Commission s'assure que les bureaux des municipalités de Sept-Îles et de Port-Cartier possèdent une copie complète du projet de PGMR ainsi que du rapport de la Commission. Ces documents sont disponibles pour consultation sur place par les citoyens et les représentants des organismes locaux.

La MRC de Sept-Rivières s'engage à consulter sa population avant de prendre quelque décision que se soit en regard de l'application de l'ensemble des éléments qui compose le PGMR.

9.2 FORMATION DE LA COMMISSION

La Commission est formée de sept citoyens de la MRC de Sept-Rivières activement impliqués dans les principaux milieux sociaux de la région. Voici les personnes désignées par le conseil de la MRC de Sept-Rivières, trois femmes et quatre hommes qui représentent leur secteur d'activité respectif à la Commission PGMR de la MRC de Sept-Rivières :

- Chantale Blais, représentante du milieu socio-économique;
- Serge Langelier, représentant des groupes de protection de l'environnement;
- Juanita Cormier, représentante de la population;
- Marie-Claude Guimond, représentante du milieu industriel;
- Frédéric Arsenault, représentant du milieu des jeunes;
- Octave Deraps, représentant du milieu des affaires;
- Martin Thériault, représentant du milieu syndical.

Le rôle des sept membres de la Commission est de coordonner tout le processus de consultation du projet de PGMR de la MRC de Sept-Rivières. Les principales fonctions de la Commission sont assignées parmi les membres, soit l'organisation des assemblées publiques, la consultation publique des documents présentant le projet de PGMR et la préparation du rapport de consultation.

Tous les membres de la commission participent aux assemblées publiques en donnant un appui particulier aux citoyens de leur milieu d'intervention tant au niveau de la compréhension des enjeux que de l'expression de leurs intérêts et préoccupations en lien avec le projet de PGMR.

10. LEXIQUE SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES¹ ET ABRÉVIATIONS

AOMGMR	Association des organismes municipaux de gestion des matières résidentielles.
Boues municipales	Boues ou tous les autres résidus issus des stations municipales de traitement des eaux usées ou de l'eau potable, des fosses septiques ou des stations de traitement des boues de fosses septiques, incluant les résidus résultants du curage des égouts.
C et D	Résidu de construction, de rénovation d'origine industrielle ou commerciale non fermentescible et ne contenant pas de résidus dangereux; est constitué surtout de bois, de ciment, de ferraille, de panneaux de gypse, etc.
CLD	Centre local de développement.
CPESÎ	Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.
CRD	Construction, rénovation et démolition.
CRECN	Conseil Régionale de l'environnement de la Côte-Nord.
CSQ	Collecte sélective Québec.
Centre de tri	Lieu où s'effectue le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.
Collecte sélective	Mode de récupération, de porte en porte ou par apport volontaire, qui permet de ramasser des matières recyclables ou compostables pour les mettre en valeur.
Compostage	Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer, sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée, les matières putrescibles, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus qu'on appelle compost.
Consigne	Somme d'argent perçu à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération, après consommation.
DET	Dépôt en tranchées. Lieu de dépôt définitif des matières résiduelles pour les municipalités peu peuplées et éloignées des lieux d'enfouissement ou des incinérateurs.
DMS	Dépôt de matériaux secs. Lieu de dépôt définitif pour les matériaux secs et les matériaux d'excavation.

¹ Ministère de l'Environnement du Québec, 1998.

Déchet	Matière résidentielle destinée à l'élimination.
Déchetterie	Lieu d'apport, d'accueil et de tri de résidus et matières secondaires. La déchetterie est aussi connue sous le nom de parc à conteneurs, de recyclerie ou Éco-centre. Les usagers apportent volontairement des matières résiduelles encombrantes telles que du bois, du métal, de la terre, des appareils électroménagers, etc. Autant que possible, les matières apportées sont réorientées vers le réemploi, le recyclage et la valorisation.
Dépotoir	Tout lieu d'élimination où l'on déposait des matières résiduelles à ciel ouvert sur le sol au 10 mai 1978 et qui n'est pas conforme aux normes prévues aux sections IV, IX et X du Règlement sur les déchets solides.
Développement durable	Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable permet d'assurer un juste équilibre entre trois éléments fondamentaux : le développement économique, la protection des écosystèmes et le développement social.
Élimination	Toute opération visant le dépôt ou rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.
Encombrant	Appelé aussi « gros morceau » ou « monstre », il s'agit de matériaux secs d'origine domestique : les résidus encombrants comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers, les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle.
ICI	Secteurs industriels, commercial et institutionnel.
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire, lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de sorte à réduire, le plus possible, et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement.
Lixiviat	Liquide ayant percolé (pénétré et circulé) au travers d'une masse de matières ou résidus et ayant extrait, au passage, par lessivage, certains éléments contaminants. Synonyme : eaux de lixiviation.
MAMM	Ministère des Affaires municipales et de la Métropole.
MENV	Ministère de l'Environnement.
MRC	Municipalité régionale de comté.
Matériaux secs	Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas de matières dangereuses, le bois tronçonné, les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie et les morceaux de pavage.
Matières recyclable	Matière résiduelle qui peut être mise en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduite dans un cycle de production.

Matière secondaire	Résidu récupéré, conditionné ou non, qui peut être utilisé dans un ouvrage ou un procédé de fabrication.
Ordures ménagères	Résidus d'origine résidentielle répondant à la définition de déchets solides du Règlement sur les déchets solides (Q-2, r.3.2). Il s'agit de résidus produits par les activités quotidiennes des citoyens en secteur résidentiel.
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles.
Poste de transbordement	Lieu d'entreposage des matières résiduelles avec ou dans réduction de volume, où l'on transborde les matières résiduelles solides du camion qui en a effectué l'enlèvement dans un autre transporteur qui les porte dans un lieu d'élimination.
Putrescible	Qui peut se décomposer sous l'action de bactéries.
Récupération	Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, par voie de collecte, de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières rebutées en vue de leur valorisation.
Recyclage	Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.
Recyc-Québec	Société québécoise de récupération et de recyclage.
Réduction à la source	Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.
Réemploi	Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés. Synonyme : réutilisation.
RDD	Résidu domestique dangereux. Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle que définie dans le Règlement sur les matières dangereuses (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse.
Résidu organique	Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI (incluant le secteur agroalimentaire); également utilisé dans le même sens : matière organique ou matière putrescible.
Résidu vert	Résidu de nature végétale associé à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de Noël, etc.
Ressourcerie	Centre communautaire de récupération, réparation, revalorisation et revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus on y retrouve habituellement des activités à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.
tm	Tonne métrique.
TNO	Territoires non organisés

Tri à la source	Séparation des différents types de matières au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou d'élimination sécuritaire.
Valorisation	Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.

11. RÉFÉRENCES

Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR). 2001. *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*. Mai 2001, 264 p. et annexes.

Chamard – CRIQ – ROCHE. 2000. *Étude de caractérisation (composition et taux de production des matières résiduelles)*.

Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord. 1999. *Vers une meilleure gestion des matières résiduelles sauvages*. Février 1999, 47 pages.

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc. 2001. *Données sur la collecte des matières recyclables*.

Institut de la statistique du Québec. *Projections démographiques 2006, 2011, 2016 et 2021*, Juin 2000 : www.stat.gouv.qc.ca

Ministère de l'environnement du Québec. 2002. *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 - La gestion des matières résiduelles dans la région de la Côte-Nord*: www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/regions/cote-nord.htm

Ministère de l'environnement du Québec, Recyc-Québec, Collecte sélective Québec, Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal, Communauté urbaine de Québec. 2000. *Caractérisation des matières résiduelles au Québec - Sommaire exécutif*. Décembre 2000, 20 p.

Ministère de l'environnement du Québec. 1998. *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008. J'aime mon environnement, je jette autrement*. 56p.

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole. *Statistiques sur la population 2002*: www.mamm.gouv.qc.ca

MRC Memphrémagog. *Plan de gestion des matières résiduelles*. Chamard et associés inc.

M.R.C. de Sept-Rivières. 2002. *Projet de schéma d'aménagement*. Adopté le 19 février 2002.

Ville de Port-Cartier. Organisme Ville en santé. 2001. *Données sur les collectes de RDD*.

Annexe A

TABLEAUX SYNTHÈSE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Note : Pour des fins d'uniformisation, la numérotation des tableaux est la même que la numérotation proposée dans le document de l'AOMGMR (2001).

Insérer les tableaux

Tableau 3. Population permanente et saisonnière
Données 2002

Municipalité	Population permanente	Population saisonnière *
Nouvelle Ville de Port-Cartier		
Port-Cartier	6 655	
Rivière-Pentecôte	601	
Nouvelle Ville de Sept-Îles		
Gallix	675	
Moisie	960	
Sept-Îles	24 579	
<i>Maliotenam</i>	1 136	
<i>Uashat</i>	1 095	
Total	35 701	

* Mentionner la durée annuelle de séjour.

Source (s) : Site internet du Ministère des affaires municipales et de Statistique Canada (Données 2001)

Tableau 4. Projections démographiques

Municipalité	actuelle	2006	2011
Nouvelle Ville de Port-Cartier			
Port-Cartier	6772	7063	7059
Rivière-Pentecôte	598	446	501
Nouvelle Ville de Sept-Îles			
Gallix	679	855	980
Moisie	984	1165	1362
Sept-Îles	24235	25096	25034
<i>Maliotenam</i>	1004	nd	nd
<i>Uashat</i>	880	nd	nd

Source (s) : MRC de Sept-Rivières (2006, 2011)

Tableau 5. Responsabilité des intervenants municipaux (données 2001)

Municipalité	Résidus domestiques	Collecte sélective	Collecte de RDD	Résidus organiques	Collecte des encombrants	Collecte spéciale	Gestion des boues	Collecte des ICI
Nouvelle Ville de Port-Cartier								
Port-Cartier	Municipal	nil	Privé	Apport volontaire	Municipal		Privé	Municipal
Rivière-Pentecôte	Municipal	nil	nil	Apport volontaire	Municipal		Privé	Municipal
Nouvelle Ville de Sept-Îles								
Gallix	Municipal	nil	nil	Apport volontaire	Municipal		Privé	Municipal
Moisie	Municipal	nil	nil	Apport volontaire	Municipal		Privé	Municipal
Sept-Îles	Municipal	Privé*	Privé	Apport volontaire	Municipal		Privé	Municipal
<i>Maliotenam</i>								
<i>Uashat</i>								

Source (s) : Enquêtes auprès des municipalités

*: Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

Tableau 6. Ententes intermunicipales ou contrats octroyés (données 2001)

Parties à l'entente	Parties à l'entente	Objet ou matières visées	Quantités (si applicable) (tonnes/an)	Durée * (ans)	Date d'échéance (aaaa/mm/jj)
Rivière-Pentecôte**	Port-Cartier	Utilisation LES		3	2003-08-01
9007-0558 Québec inc.	Port-Cartier	Gestion LES		5	2005-08-31
Gallix***	MRN	Location terrain		1 ¹	2002-11-30
Moisie***	Sept-Îles	Utilisation LES		1 ¹	
Uashat	Sept-Îles	Utilisation LES	660	10	2005-12-31
MRC	Sept-Îles	Utilisation LES		1 ¹	
Gestion sanitaire M&M inc.	Sept-Îles	Gestion LES		5	2003-05-31

* Avec le détail de son renouvellement, les cas échéants.

** Avant la fusion avec la ville de Port-Cartier

*** Avant la fusion avec la ville de Sept-Îles

¹ Renouvelable annuellement

Source (s) : Ententes intermunicipales et parties concernées

Tableau 7. Contrats de collecte des matières résiduelles domestiques (données 2001)

Municipalité	Nom d'entreprise	Date d'échéance (aa/mm/jj)	Durée (ans)	Fréquence de la collecte	Nombre de portes	Lieu d'élimination	Coût de collecte et de transport (\$/an)	Coût d'élimination (\$/an)	Coût total (\$/an)
Nouvelle Ville de Port-Cartier									
Rivière-Pentecôte	Vente et location Cartier	2003-08-01	3	1/sem. hiver 2/sem. été	250	LES Port-Cartier			18 916,40 \$
Port-Cartier	Vente et location Cartier		5	1/sem. hiver 2/sem. été	2011	LES Port-Cartier	78 429,00 \$	151 200,00 \$	229 629,00 \$
Nouvelle Ville de Sept-Îles									
Gallix	Contracto Multi-Services	2001-11-30		1/sem. hiver 2/sem. été	408	Terrain MRN			40 686,04 \$
Moisie	C.A Construction enr.	2002-12-31	1	1/sem.été 1/2sem. hiver	582	LES Sept-Îles	24 500,00 \$	11 689,92 \$	36 189,92 \$
Sept-Îles	Services sanitaires du no	2003-01-31	5	1/2sem. hiver 1/sem. été	6445	LES Sept-Îles	228 153,00 \$	327 821,25 \$	555 974,25 \$
	<i>Maliotenam</i>								
	<i>Uashat</i>								
Coût total de collecte et de transport									
Coût total d'élimination									
Coûts totaux									881 395,61 \$

Inclu seulement le résidentiel. Pour Sept-Îles : collecte des conteneurs d'acier 13 173,68\$/an (multifamiliales, commerces et autres)

Source (s) : Municipalités concernées

Méthodologie : Questionnaire

Tableau 8. Contrats de collecte sélective des matières recyclables (données 2001)

Municipalité	Nom d'entreprise	Date d'échéance (aa/mm/jj)	Durée (ans)	Fréquence des collectes	Nombre de portes		Type de collecte et d'équipement				ICI desservis	Destination	Coût de collecte et transport (\$/an)	Coût de traitement (\$/an) *	Coût total (\$/an)		
					Permanente	Saisonnaire	Bacs 64L	Bacs roulants	Sacs	PP						AV	ML
Nouvelle Ville de Port-Cartier																	
Port-Cartier																	
Rivière-Pentecôte																	
Nouvelle Ville de Sept-Îles																	
Gallix																	
Moisie																	
Sept-Îles	Services sanitaires du nord	2003-01-31	5	1 fois /2 sem	6445			X			X ¹	Centre de tri	110 596,20 \$	323 000,00 \$	433 596,20 \$		
<i>Maliotenam</i>																	
<i>Uashat</i>																	
Coût total de collecte et de transport																	
Coût total d'élimination																	
Coûts totaux															433 596,20 \$		

* Prévoir le cas échéant, l'ajout des coûts d'achat d'équipements, s'ils sont financés sur plusieurs années. Le coût de transport pour livrer la matière est considéré.

PP : porte-à-porte

AV : apport volontaire

ML : multi-logements

¹ Pour 4 logements et moins

Source (s) : Enquêtes auprès des municipalités

Tableau 9. Contrats de collecte à trois voies (résidus verts et organiques)

Ne s'applique pas

Tableau 10. Contrats de collecte de résidus organiques (données 2001)

Ne s'applique pas

Municipalité	Nom d'entreprise	Date d'échéance (aa/mm/jj)	Durée (ans)	Nombre de portes	Mode de collecte	Type de résidus	Résidus organiques			Résidus verts			Coût total
							Fréq. (Sem/an)	Collecte et transport (\$/an)	Traite-ment (\$/an)	Fréq. (Sem/an)	Collecte et transport (\$/an)	Traite-ment (\$/an)	
Nouvelle Ville de Port-Cartier													
Port-Cartier													
Rivière-Pentecôte													
Nouvelle Ville de Sept-Îles													
Gallix													
Moisie													
Sept-Îles													
	<i>Maliotenam</i>												
	<i>Uashat</i>												
Coût total de collecte et de transport													
Coût total de traitement													
Coûts totaux													

Source (s) :

Tableau 11. Collecte des résidus domestiques dangereux (données 2001)

Municipalité	Nom d'entreprise	Date d'échéance (aa/mm/jj)	Durée (ans)	Types de collecte			Coûts		
				Journées	Unité mobile	Dépôt permanent	Collecte et transport	Disposition	Total
Nouvelle Ville de Port-Cartier									
Port-Cartier	Recychem		1	1					5 945,06 \$
Rivière-Pentecôte									
Nouvelle Ville de Sept-Îles									
Gallix									
Moisie									
Sept-Îles	Recychem		1	1 1/2					35 000,00 \$
<i>Maliotenam</i>									
<i>Uashat</i>									
Coût total de collecte et de transport									
Coût total de disposition									
Coûts totaux des contrats de collecte de RDD									40 945,06 \$

¹ Une entreprise est mandatée chaque année

La collecte de Sept-Îles a lieu depuis maintenant 9 ans

La collecte de Port-Cartier a lieu depuis maintenant 2 ans. La prochaine collecte aura lieu en 2004.

Source (s) : Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc., Ville en santé (Port-Cartier)

Tableau 12. Collecte des encombrants (données 2001)

Municipalité	Nom d'entreprise	Date d'échéance (aa/mm/jj)	Durée (ans)	Fréquence de collecte (/mois ou /an)	Coût de collecte et de transport (\$/an)	Coût d'élimination (\$/an)	Coût total (\$/an)
Nouvelle Ville de Port-Cartier							
Port-Cartier	Vente et location Cartier	2003-08-01	3	au besoin			n/d*
Rivière-Pentecôte	Vente et location Cartier	2003-08-01	3	au besoin			n/d
Nouvelle Ville de Sept-Îles							
Gallix	Vente et location Cartier	2001-11-30		1/an			2 000,00 \$
Moisie	C.A. Construction	2002-12-31	1	1/an			2 000,00 \$
Sept-Îles	Ville de Sept-Îles				70 000,00 \$**		70 000,00 \$
	<i>Maliotenam</i>						
	<i>Uashat</i>						
Coût total de collecte et de transport							
Coût total d'élimination							
Coûts totaux							74 000,00 \$

Source (s) : Enquêtes auprès des villes et municipalités

*: Montant inclus dans le contrat de collecte d'ordures ménagères

** : Information provenant de la ville de Sept-Îles

Tableau 13. Collecte de boues (données 2001)

Municipalité	Nom d'entreprise	Date d'échéance (aa/mm/jj)	Durée (ans)	Types de collecte			Coût collecte et transport (\$/an)**	Coût traitement (\$/an)	Coût élimination (\$/an)***	Coût total	
				Résidentielle		Municipale					Industrielle
				Permanent*	Saisonnier						
Nouvelle Ville de Port-Cartier											
Port-Cartier	Onyx			157			9 100,00 \$		1 125,00 \$		
Rivière-Pentecôte	Onyx			n/d							
Nouvelle Ville de Sept-Îles											
Gallix	Onyx			516			30 000,00 \$		3 750,00 \$		
Moisie	Onyx			n/d							
Sept-Îles	Onyx			1 781			80 000,00 \$		4 000,00 \$		
	<i>Maliotenam</i>										
	<i>Uashat</i>										
Total				2 297			119 100,00 \$		8 875,00 \$	127 975,00 \$	

Source (s) : Enquêtes auprès des municipalités.

Méthodologie : AOMGMR, 2000, Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, p.118.

*: Gallix, 300 fosses septiques; Port-Cartier 91 fosses septiques; Sept-Îles 400 fosses septiques.

Méthode de calcul : ((nbre de fosse X 3,41 m3)/ 2) X 1,01 t/m3

** : Donnée provenant de la ville de Sept-Îles.

***: Nbre de fosses septiques X 25\$ (coût pour les propriétés extérieures de Sept-Îles) ou X 10\$ (coût pour les propriétés de Sept-Îles).

**Tableau 14. Contrats de collecte municipale de matières récupérables dans les ICI
(Données 2001)**

Ne s'applique pas

Tableau 15. Contrats de collecte spéciale (données 2001)

Ne s'applique pas

Municipalité	Nom d'entreprise	Date d'échéance (aa/mm/jj)	Durée (ans)	Fréquence de collecte /mois ou /an	Matières visées	Coût de collecte et de transport (\$/an)	Coût d'élimination (\$/an)	Coût total (\$/an)
Nouvelle Ville de Port-Cartier								
Port-Cartier								
Rivière-Pentecôte								
Nouvelle Ville de Sept-Îles								
Gallix								
Moisie								
Sept-Îles								
<i>Maliotenam</i>								
<i>Uashat</i>								
Coût total de collecte et de transport								
Coût total d'élimination								
Coûts totaux								

Source (s) :

Tableau 16. Activités de communication et de sensibilisation (données 2001)

Municipalité	Moyens	Matières visées	Coût
Nouvelle Ville de Port-Cartier			
Port-Cartier			
Rivière-Pentecôte			
Nouvelle Ville de Sept-Îles			
Gallix			
Moisie			
Sept-Îles	Radio, journaux et dépliants	Matières récupérables	10 000,00 \$
	sollicitation sur rue avec étudiants		
<i>Maliotenam</i>			
<i>Uashat</i>			
Total			10 000.00\$

Source(s) : Entrevue avec Mme Villeneuve de la CPESÎ

Tableau 17. Coûts totaux assumés par le secteur municipal (données 2001)

Gestion des matières résiduelles	Coût \$/an
Collecte des matières résiduelles domestiques (tableau 7)	881 395,61 \$
Collecte sélective (tableau 8)	433 596,20 \$
Collecte des résidus organiques (tableau 10)	n/d
Collecte de RDD (tableau 11)	40 945,06 \$
Collecte des encombrants (tableau 12)	74 000,00 \$
Collecte des boues (tableau 13)	127 975,00 \$
Collecte spéciale (tableau 15)	n/d
Installations	
Système de traitement des boues	n/d
Incinérateur	nil
Centre de transbordement	nil
LES et/ou DET*	
DMS	n/d
Dépotoirs (pneus)	nil
Centres de tri*	
Plate-forme de compostage	nil
Dépôts permanents de RDD	nil
Ressourcerie, déchetterie, parc à conteneur, etc.	nil
Usine de traitement des boues	nil
Programmes et activités de sensibilisation	10 000,00 \$
Total	1 567 911,87 \$

Source (s) :

* Le coût est inclus dans le coût de la collecte

**Tableau 18. Quantités de matières recyclables d'origine municipale
récupérées et valorisées par le secteur public (municipal)
(Données 2001 en tonnes/an)**

Municipalité	Papier et carton	Verre	Métaux	Plastique	Total
Nouvelle Ville de Port-Cartier					
Port-Cartier					
Rivière-Pentecôte					
Nouvelle Ville de Sept-Îles					
Gallix					
Moisie					
Sept-Îles	1000	150	150	200	1500
<i>Maliotenam</i>					
<i>Uashat</i>					
Total	1000	150	150	200	1500

Source (s) : Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.
De ce nombre 200 tm sont dirigées au LES

**Tableau 19. Quantités de matières recyclables d'origine ICI
récupérées et valorisées par les récupérateurs
Données 2001 (tonnes/an)**

Entreprise de récup.	Papier/ carton	Verre	Métaux	Plastique	Total
Les entreprises Côté			n/d		
Ronanet			8 000		
Sept-Îles Métal			3 500		
Recyclage F.P. inc.	21		480		
Comptoir Alimentaire				n/d	
Total	21		11 980		

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Les entreprises concernées (estimations)

**Tableau 20. Quantités de résidus organiques d'origine municipale
récupérés et valorisés par le secteur public (municipal)
(Données 2001 en tonnes/an)**

Municipalité	Résidus organiques	Résidus verts (feuilles, herbes, émondage, etc.)	Feuilles seulement	Sapins de Noël	Autres	Total
Nouvelle Ville de Port-Cartier						
Port-Cartier				2,7		2,7
Rivière-Pentecôte						
Nouvelle Ville de Sept-Îles						
Gallix						
Moisie						
Sept-Îles				13,5		13,5
<i>Maliotenam</i>						
<i>Uashat</i>						
Total				13,5		13,5

Note : Les résidus récupérés et valorisés dans des composteurs domestiques ne doivent pas être comptabilisés dans ce tableau. Ils seront plutôt inclus au tableau 31..

Source (s) : Enquêtes auprès des municipalités et de la corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

Méthodologie : Poids estimé en moyenne de 9 kg par sapin en sachant que pour Port-Cartier c'est 350 sapins de récupérés et pour Sept-Îles c'est entre 1000 et 1300 sapins.

**Tableau 21 A. Quantités de résidus organiques d'origine municipale
récupérés et valorisés par les récupérateurs**
(Données 2001 en tonnes/an)

Entreprise	Résidus organiques	Résidus verts (feuilles, herbes, émondage, etc.)	Feuilles seulement	Bois	Agricoles	Autres	Total
Total							

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Données non disponibles

**Tableau 21 B. Quantités de résidus organiques d'origine ICI
récupérés et valorisés par les récupérateurs
(Données 2001 en tonnes/an)**

Entreprise	Résidus organiques	Résidus verts (feuilles, herbes, émondage, etc.)	Feuilles seulement	Bois	Agricoles	Autres	Total
Total							

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Non disponibles

**Tableau 22. Quantités des RDD
récupérés et valorisés par le secteur public (municipal)
(Données 2001 en tonnes/an)**

Municipalité	Huiles usagées	Peintures	Pesticides	Autres	Total
Nouvelle Ville de Port-Cartier					
Port-Cartier	0,635	0,822	0,022	1,37	2,8
Rivière-Pentecôte					
Nouvelle Ville de Sept-Îles					
Gallix					
Moisie					
Sept-Îles	4,5	4,8	0,183	13,03	22,5
<i>Maliotenam</i>					
<i>Uashat</i>					
Total					25,3

Note : Utiliser les quantités totales fournies pour remplir le tableau synthèse.

Il n'est pas nécessaire de remplir les autres cases.

Source (s) : Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc., Ville en santé (Port-Cartier)

**Tableau 23. Quantités de RDD
récupérés et valorisés par les récupérateurs
(Données 2001 en tonnes/an)**

Récupérateurs	Huiles usagées	Peintures	Pesticides	Autres	Total
Total					

Note : Les quantités de RDD qui auront été éliminées de façon sécuritaire, lors des différents types de collecte, seront comptabilisées dans le tableau intitulé "Total des matières en provenance des ménages québécois éliminés". Pour le secteur des ICI, les matières dangereuses autres que celles d'origine domestique sont exclues du plan de gestion.

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Données non disponibles

**Tableau 24 A. Quantités des matériaux secs d'origine municipale
récupérés et valorisés par le secteur public (municipal)
Données 2001 (tonnes/an)**

Municipalité	Granulats	Bois	Métaux	Total
Nouvelle Ville de Port-Cartier				
Port-Cartier				2420,6
Rivière-Pentecôte				
Nouvelle Ville de Sept-Îles				
Gallix				
Moisie				
Sept-Îles				
<i>Maliotenam</i>				
<i>Uashat</i>				
Total				

Note : Il n'est pas nécessaire de remplir ce tableau.

Source (s) : Données non disponibles

**Tableau 24 B. Quantités des matériaux secs d'origine ICI
récupérés et valorisés par le secteur public (municipal)
(Données 2001 en tonnes/an)**

Municipalité	Granulats	Bois	Métaux	Total
Nouvelle Ville de Port-Cartier				
Port-Cartier				
Rivière-Pentecôte				
Nouvelle Ville de Sept-Îles				
Gallix				
Moisie				
Sept-Îles				
<i>Maliotenam</i>				
<i>Uashat</i>				
Total				

Note : Il n'est pas nécessaire de remplir ce tableau.

Source (s) : Données non disponibles

**Tableau 25 A. Quantités des matériaux secs d'origine municipale
récupérés et valorisés par les récupérateurs**
(Données 2001 en tonnes/an)

Entreprise de récupération	Granulat	Béton asphalte briques	Bois	Métaux	Encombrants	Autres	Total
Pavage Béton T/C Ltée		20000					20000
Total		20000					

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Entreprises concernées (estimation)

**Tableau 25 B. Quantités des matériaux secs d'origine ICI
récupérés et valorisés par les récupérateurs**
(Données 2001 en tonnes/an)

Entreprise de récupération	Granulat	Béton asphalte briques	Bois	Métaux	Autres	Total
Total						

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Données non disponibles

**Tableau 26. Quantités des boues d'origine municipale
récupérées et valorisées par le secteur public (municipal)**
(Données 2001 en tonnes/an)

Municipalité	Nombre de résidences		Municipales (station d'épuration)	Total
	Permanententes	Saisonnnières		
Nouvelle Ville de Port-Cartier				
Port-Cartier				
Rivière-Pentecôte				
Nouvelle Ville de Sept-Îles				
Gallix				
Moisie				
Sept-Îles				
<i>Maliotenam</i>				
<i>Uashat</i>				
Total				

Source (s) : Données non disponibles

**Tableau 27. Quantités des boues d'origine ICI
récupérées et valorisées par les récupérateurs
(Données 2001 en tonnes/an)**

Entreprise de récupération	Boues de fosses septiques	Boues de procédé	Total
Total			

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Données non disponibles

Tableau 28. Quantités des matières consignées récupérées sur le territoire de la MRC
(Données 2001 en tonnes/an)

Matières consignées recueillies		
Verre	Plastique	Aluminium

Source (s) : Données non disponibles

Tableau 29. Quantités des pneus récupérés sur le territoire de la MRC
(Données 2001)

Municipalité	Points de collecte	Nombre de pneus récupérés avec l'année de récolte	Équivalent poids en (t/an)
Nouvelle Ville de Port-Cartier			
Port-Cartier			
Rivière-Pentecôte			
Nouvelle Ville de Sept-Îles			
Gallix			
Moisie			
Sept-Îles			
<i>Maliotenam</i>			
<i>Uashat</i>			
Total			

Source (s) : Données non disponibles

**Tableau 30 A. Encombrants d'origine municipale
récupérés et valorisés par les récupérateurs
(Données 2001)**

Municipalité	Récupérateurs	Quantités (tonnes/an)
Nouvelle Ville de Port-Cartier		
Port-Cartier		
Rivière-Pentecôte		
Nouvelle Ville de Sept-Îles		
Gallix		
Moisie		
Sept-Îles		
<i>Maliotenam</i>		
<i>Uashat</i>		
Total		

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Données non disponibles

**Tableau 30 B. Encombrants d'origine ICI
récupérés et valorisés par les récupérateurs
(Données 2001)**

Municipalité	Récupérateurs	Quantités (tonnes/an)
Nouvelle Ville de Port-Cartier		
Port-Cartier		
Rivière-Pentecôte		
Nouvelle Ville de Sept-Îles		
Gallix		
Moisie		
Sept-Îles		
<i>Maliotenam</i>		
<i>Uashat</i>		
Total		

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Données non disponibles

**Tableau 30. 5 A Textiles d'origine municipale
récupérés et valorisés par les récupérateurs
(Données 2001)**

Municipalité	Récupérateurs	Quantités (tonnes/an)
Nouvelle Ville de Port-Cartier		
Port-Cartier		
Rivière-Pentecôte		
Nouvelle Ville de Sept-Îles		
Gallix		
Moisie		
Sept-Îles		
<i>Maliotenam</i>		
<i>Uashat</i>		
Total		48

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Données non disponibles

**Tableau 30.5 B Textiles d'origine ICI
récupérés et valorisés par les récupérateurs
(Données 2001)**

Municipalité	Récupérateurs	Quantités (tonnes/an)
Nouvelle Ville de Port-Cartier		
Port-Cartier		
Rivière-Pentecôte		
Nouvelle Ville de Sept-Îles		
Gallix		
Moisie		
Sept-Îles		
<i>Maliotenam</i>		
<i>Uashat</i>		
Total		

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Données non disponibles

**Tableau 31. Total des matières d'origine municipale
récupérées et valorisées par les récupérateurs et le secteur public (municipal)**
Synthèse des tableaux 18 à 25 et du tableau 28 - Données 2001 (tonnes/an)

Municipalité	Population ¹	Collecte sélective ²	Résidus organiques ³	RDD ⁴	Matériaux secs ⁵	Textiles ⁶	Encombrants ⁷	Pneus ⁸	Consigne ⁹	Compostage domestique ¹⁰	Autres ¹¹	Total
Nouvelle Ville de Port-Cartier												
Port-Cartier	6772		2,7	2,8	2420,6							
Rivière-Pentecôte	598											
Nouvelle Ville de Sept-Îles												
Gallix	679											
Moisie	984											
Sept-Îles	24235		13,5	22,5								
<i>Maliotenam</i>	1004											
<i>Uashat</i>	880											
Total	35152	1500	16,2	25,3	2420,6	48	n/d	n/d	n/d	n/d		4010,1

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Voir tableaux précédents

**Tableau 32. Total des matières d'origine ICI
récupérées et valorisées par les récupérateurs et le secteur public (municipal)**
Synthèse des tableaux 18 à 25 et du tableau 28 - Données 2001 (tonnes/an)

Municipalité	Nombre d'ICI	Papier/carton	Résidus organiques	RDD ⁴	Matériaux secs ⁵	Textiles ⁶	Encombrants ⁷	Métal	Résidus bois	Autres ¹¹	Total
Nouvelle Ville de Port-Cartier											
Port-Cartier											
Rivière-Pentecôte											
Nouvelle Ville de Sept-Îles											
Gallix											
Moisie											
Sept-Îles											
Maliotenam											
Uashat											
Total		21			20000			11980			32001

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Données non disponibles

Tableau 33. Total des matières résiduelles d'origine résidentielle éliminées
 (Données 2001 en tonnes/an)

Municipalité	Population	Quantités éliminées dans un LES	Quantités éliminées dans un DMS	Quantités éliminées dans un autre lieu d'élimination	Total
Nouvelle Ville de Port-Cartier					
Port-Cartier		3950	2420,6		6370,6
Rivière-Pentecôte					
Nouvelle Ville de Sept-Îles					
Gallix		282			282
Moisie					
Sept-Îles		26 000			26 000
<i>Maliotenam</i>					
<i>Uashat</i>					
Total		30 232	2420,6		32 653

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Ville de Sept-Iles et de Port-Cartier

Tableau 34. Total des matières résiduelles éliminées d'origine ICI
 (Données 2001 en tonnes/an)

Municipalité	Nombre d'ICI	Quantités incinérées	Quantités éliminées dans un LES	Quantités éliminées dans un DMS	Quantités éliminées dans un autre lieu d'élimination	Total
Nouvelle Ville de Port-Cartier						
Port-Cartier						
Rivière-Pentecôte						
Nouvelle Ville de Sept-Îles						
Gallix						
Moisie						
Sept-Îles						
<i>Maliotenam</i>						
<i>Uashat</i>						
Total						

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Données non disponibles

Tableau 34.5 Provenance des matières récupérées par les récupérateurs
 (Données 2001 en tonnes/an)

Entreprise de récupération	Quantités provenant de la MRC	Quantités provenant de l'extérieur	Proportion provenant de la MRC (%)	Quantités totales
Total				

Source (s) : Données non disponibles

Tableau 35. Tableau synthèse des quantités de matières résiduelles générées pour l'ensemble du territoire de planification
(Données 2001 en tonnes/an)

Matières	Secteur municipal	Secteur ICI	Secteur C et D	TOTAL
MISE EN VALEUR				
Collecte sélective des recyclables	1500,0	21,0		1521,0
Résidus organiques	16,2			16,2
Résidus domestiques dangereux	25,3			25,3
Matériaux secs	2420,6	20000,0		22420,6
Textile	48,0			48,0
Encombrants				
Pneus hors d'usage				
Contenants consignés à remp. Unique				
Compostage domestique				
Autres				
SOUS-TOTAL (A) : MATIÈRES MISES EN VALEUR	4010,1	20021,0		24031,1
ÉLIMINATION				
Incinération	nil			
Enfouissement sanitaire	30232,0			30232,0
Dépôt de matériaux secs	2420,6			2420,6
SOUS-TOTAL (B) : ÉLIMINATION	32652,6			32652,6
MATIÈRES GÉNÉRÉES TOTALES : A + B	36662,7	20021,0		56683,7
POPULATION TOTALE				35152
GÉNÉRATION PER CAPITA (tonnes/personne/année)				1,6

Note : Pour évaluer la quantité de matériaux secs, consulter le Guide de l'AOMGMR

Source (s) : Seulement les données disponibles sont indiquées

Tableau 36. Boues de fosses septiques
(Données 2001)

Municipalité	Nombre de résidences *		Analyses de boues	Existence d'un règlement municipal	Boues éliminées		Boues valorisées		Quantités totales générées (t/an)	Coûts de collecte et de transport (\$/an)	Coût d'élimination (\$/an)	Coût total
	Permanentes	Saisonnnières			Moyen	Quantités éliminées (t/an)	Moyen	Quantités valorisées (t/an)				
Nouvelle Ville de Port-Cartier												
Port-Cartier	91			N	LES	156,7			156,7	9 100,00 \$	1 125,00 \$	10 225,00 \$
Rivière-Pentecôte												
Nouvelle Ville de Sept-Îles												
Gallix	300			N	LES	516,6			516,6	30 000,00 \$	3 750,00 \$	33 750,00 \$
Moisie												
Sept-Îles	400			N	LES	688,8			688,8	80 000,00 \$	4 000,00 \$	84 000,00 \$
<i>Maliotenam</i>												
<i>Uashat</i>												
Total	791					1362,1			1362,1	119 100,00 \$	8 875,00 \$	127 975,00 \$

* Résidences munies de fosse septique seulement

Source (s) : Voir tableau 13

Tableau 37. Boues municipales
(Données 2001)

Municipalité	Type de boues générées			Analyse des boues	Existence d'un règlement municipal	Boues éliminées		Boues valorisées		Quantités totales générées (t/an)	Coût de collecte et de transport (\$/an)	Coût de traitement (\$/an)	Coût total
	Filtration de l'eau potable	Épuration des eaux usées	Nombre d'industries raccordées			Moyen	Quantités éliminées (t/an)	Moyen	Quantités valorisées (t/an)				
Nouvelle Ville de Port-Cartier													
Port-Cartier													
Rivière-Pentecôte													
Nouvelle Ville de Sept-Îles													
Gallix													
Moisie													
Sept-Îles													
<i>Maliotenam</i>													
<i>Uashat</i>													
Total													

Source (s) : Aucune donnée disponible

Tableau 38. Boues industrielles
(Données 2001)

Entreprises	Type de boues générées	Analyse des boues	Existence d'un règlement municipal	Quantités totales générées (t/an)	Boues éliminées		Boues valorisées		Coût de collecte et de transport (\$/an)	Coût de traitement (\$/an)	Coût total
					Moyen	Quantités éliminées (t/an)	Moyen	Quantités valorisées (t/an)			
Nouvelle Ville de Port-Cartier											
Port-Cartier											
Rivière-Pentecôte											
Nouvelle Ville de Sept-Îles											
Gallix											
Moisie											
Sept-Îles											
<i>Maliotenam</i>											
<i>Uashat</i>											
Total											

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Données non disponibles

Tableau 39. Bilan des boues générées sur le territoire de la MRC
(Données 2001)

Provenance	Quantités éliminées (t/an)	Quantités valorisées (t/an)	Quantités générées (t/an)	Coûts de collecte et de transport (\$/an)	Coût de traitement (\$/an)	Coût d'élimination (\$/an)	Coût total
Boues de fosses septiques	1362,1		1362,1	119 100,00 \$		8 875,00 \$	127 975,00 \$
Boues municipales							
Boues industrielles							
Total	1362,1		1362,1	119 100,00 \$		8 875,00 \$	127 975,00 \$

Note : Les quantités indiquées doivent être générées sur le territoire de la MRC

Source (s) : Tableaux précédents

Tableau 40. Description et capacité de traitement des installations sur le territoire de la MRC
 (Données 2001)

Installation	Propriétaire	Capacité maximale (t/an)	Quantités traitées (t/an)	Quantités valorisées (t/an)	Quantités éliminées (t/an)	Capacité inutilisée	Tarif (\$/t)
Centre de tri	CPESÎ	3000	1500	1300	200	1500	215
Total							

Source (s) : Selon données disponibles

Tableau 41. Description et capacité de traitement des installations des MR environnantes
(Données 2002 - MRC de Manicouagan)

Installation	Propriétaire	Quantités récupérées (t/an)	Quantités traitées (t/an)	Quantités valorisées (t/an)	Quantités éliminées (t/an)	Capacité inutilisée	Tarif (\$/t)
MRC Manicouagan (2002)							
Centre de tri Côte-Nord	M. Miller	1 620	1 520	1 520	100	2 380 *	84
Sani-Manic	Sani-Manic	5 000	5 000	N/D	Aucune	Aucune	100 - 160 / fosse
Onyx	Onyx	1 200	1 200	N/D	Aucune	Aucune	100 - 160 / fosse
Dépannage de l'Anse	Org. à but non lucratif	355	355	320	35	N/D	N/D
MRC Minganie							
Presse à carton	Marché Vigneault		21				
Site transition	HSP Industries		n/d				
Total		8 175	8 096	1 840			

Source (s) : Communication personnelle avec la MRC de Manicouagan, nov. 2002; Groupe conseil Génivar, janvier 2003

* Sera utilisé par la MRC de Manicouagan.

**Tableau 42. Capacité des installations d'élimination du territoire
(Données 2001)**

Installation	Promoteur	Date de début des opérations	Volume autorisé (t)	Volume complété (t)	Tonnage annuel (t)	Durée prévue (ans)	Avancement du dossier
LES de Port-Cartier	Ville de Port-Cartier	1979	400 000	300 000	3 950	20	
LES de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles	1982	897 600	897 600	26 000	23*	agrandissement
Dépôt en tranchée	Mun. De Gallix				282	0,5	
Ancien dépôt en tranchée	Mine Wabush						
Fosse à déchets	Club de pêche, saumon de la rivière Moisie						
Dépôt en tranchée	Poste Montagnais (TNO), Hydro-Québec						
Dépôt en tranchée	SM-3, Hydro-Québec						
Dépôt en tranchée	Lac Lanctôt - Km 25, Uniforêt						
Dépôt en tranchée	Camps Caribou, Uniforêt						
Dépôt en tranchée	Camp CFNO, Uniforêt						
Total							

* avec le nouvel aménagement du LES

Source (s) : Ministère de l'environnement du Québec, La gestion des matières résiduelles dans la région de la Côte-Nord
Villes et Municipalité concernées

**Tableau 43. Capacité des installations d'élimination des MR environnantes et des autres MR desservies
(Données 2002)**

Installation	Promoteur	Date de début des opérations	Volume autorisé (t)	Volume complété (t/an)	Capacité annuelle (t/an)	Durée prévue (ans)	Avancement du dossier
MRC de Manicouagan							
LES	R.I.E.S.M.	Juil. 2002	2 500 000	10 000	30 000	83	0,40%
DET	Franquelin	1984 et 1992	1,67 ha	N/D	N/D	N/D	N/D
DET	Godbout	Nov. 1977	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
DET	Baie-Trinité	1982 et 1989	22 500 m ²	N/D	N/D	N/D	N/D
DET	Hydro-Québec	1996	6 460 m ²	N/D	130 m ³	N/D	N/D
MRC Minganie							
DET	Rivière-au-Tonnerre	1994			414	2020	
DET	Rivière-St-Jean	1982			287	2004	
DET	Longue-Pointe-de-Mingar	1975			896	2030	
DET	Havre-St-Pierre	1982			3 291	2006	
DET	L'Île d'Anticosti	1979			266	2010	
DET	Aganish	1982			1 559	2006	
DET	Natashquan	2004			N/D	2024-2029	
MRC Caniapiscau							
DET	Fermont (site minier)	1987				2015	
DET	Scherferville	1996				2016	
Total							

Source (s) : Communication personnelle avec la MRC de Manicouagan, nov. 2002; Groupe conseil Génivar, janvier 2003; MRC de Caniapiscau

Bilan des matières résiduelles - Objectif

Matières	Secteur résidentiel			
	Composition actuelle	Objectif de la politique	Production totale	Objectif de la mise en valeur
	2001	2008	2008	
			tonnes/an	tonnes/an
Papiers		60.0%	4131	2479
Cartons		60.0%	1037	622
Verre		60.0%	1198	719
Métaux		60.0%	626	376
Plastiques		60.0%	1305	783
Textile		50.0%	358	179
Matières putrescibles		60.0%	7297	4378
Fibres sanitaires		na	966	na
RDD		75.0%	0	0
Bois		60.0%	0	0
Pneus		na	0	0
Granulats		na	0	0
Gypse		na	0	0
Autres résidus		na	966	na
TOTAL :		53.6 %	17 884	9586

Source(s) : ¹ CHAMARD – CRIQ – ROCHE (2000). Caractérisation des matières résiduelles au Québec, sommaire exécutif, 17 p. + annexes.

Méthodologie : Population estimée en 2008 : 34 750 personnes
 34 750 X 1,41 kg/jour/personne X 365 jours
 Composition moyenne des matières résiduelles produites par les ménages québécois (sans collecte sélective) ¹

Bilan des matières résiduelles - Objectif

Matières	Secteur institutionnel			
	Composition actuelle	Objectif de la politique	Production totale	Objectif de la mise en valeur
	2001	2008	2008	
			tonnes/an	tonnes/an
Papiers	41,8 %	70.0%		
Cartons	7,3 %	70.0%		
Verre	0,5 %	95.0%		
Métaux	0,5 %	95.0%		
Plastiques	2,4 %	70.0%		
Textile	0	na		
Matières putrescibles	4,4 %	60.0%		
Fibres sanitaires	1,3 %	na		
RDD	avec autres	na		
Bois	avec autres	60.0%		
Pneus	na	na		
Granulats	na	na		
Gypse	na	na		
Autres résidus	41,8 %	na		
TOTAL :	100 %	41.3 %		

Source(s) : ¹ CHAMARD – CRIQ – ROCHE (2000). Caractérisation des matières résiduelles au Québec, sommaire exécutif, 17 p. + annexes.

²MRC DE MEMPHRÉMAGOG (2002). Plan de gestion des matières résiduelles.

Méthodologie : Situation actuelle représentant les institutions financières, les édifices à bureaux et les institutions publiques seulement. Ne tient pas compte des services de la santé et de l'enseignement.

Bilan des matières résiduelles - Objectif

Matières	Secteur commercial			
	Composition actuelle	Objectif de la politique	Production totale	Objectif de la mise en valeur
	2001	2008	2008	
			tonnes/an	tonnes/an
Papiers	5,8 %	70.0%		
Cartons	7,4 %	70.0%		
Verre	2,8 %	95.0%		
Métaux	0,5 %	95.0%		
Plastiques	5 %	70.0%		
Textile	0,1 %	na		
Matières putrescibles	17,8 %	60.0%		
Fibres sanitaires	2,8 %	na		
RDD	avec autre	na		
Bois	avec autre	70.0%		
Pneus	na	na		
Granulats	na	na		
Gypse	na	na		
Autres résidus	57,8 %	na		
TOTAL :	100 %	26.5 %		

Source(s) : ¹ CHAMARD – CRIQ – ROCHE (2000). Caractérisation des matières résiduelles au Québec, sommaire exécutif, 17 p. + annexes.

²MRC DE MEMPHRÉMAGOG (2002). Plan de gestion des matières résiduelles.

Méthodologie : Situation actuelle représentant les centres commerciaux régionaux & locaux, les magasins d'alimentation et le secteur de la restauration

Bilan des matières résiduelles - Objectif

Matières	Secteur industriel			
	Composition actuelle	Objectif de la politique	Production totale	Objectif de la mise en valeur
	2001	2008	2008	
			tonnes/an	tonnes/an
Papiers & cartons	29,7 %	70.0%		
		70.0%		
Verre	6 %	95.0%		
Métaux	19,7 %	95.0%		
Plastiques	20,4 %	70.0%		
Textile	5,2 %	na		
Matières putrescibles	2,3 %	60.0%		
Fibres sanitaires	0,1 %	na		
RDD	na	na		
Bois	1,5 %	70.0%		
Pneus	0,1 %	na		
Granulats	na	na		
Gypse	na	na		
Autres résidus	15 %	na		
TOTAL :	100 %	75.3 %		

Source(s) : ¹ CHAMARD – CRIQ – ROCHE (2000). Caractérisation des matières résiduelles au Québec, sommaire exécutif, 17 p. + annexes.

²MRC DE MEMPHRÉMAGOG (2002). Plan de gestion des matières résiduelles.

Méthodologie : Situation actuelle représentant les industries (excluant le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition).

Bilan des matières résiduelles - Objectif

Matières	Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition			
	Composition	Objectif de la	Production	Objectif de la
	actuelle	politique	totale	mise en valeur
	2001	2008	2008	
		tonnes/an	tonnes/an	
Papiers & cartons	1,20%	60.0%		
		60.0%		
Verre	0,35%	60.0%		
Métaux	1,50%	60.0%		
Plastiques	0,80%	60.0%		
Textile	0,40%	60.0%		
Matières putrescibles	na	na		
Fibres sanitaires	na	na		
RDD	2,30%	na		
Bois	12,30%	60.0%		
Pneus	na	na		
Granulats	59,60%	60.0%		
Gypse	9,40%	60.0%		
Autres résidus	12,10%	na		
TOTAL :	100%	51.3 %		

Source(s) : ¹ CHAMARD – CRIQ – ROCHE (2000). Caractérisation des matières résiduelles au Québec, sommaire exécutif, 17 p. + annexes.

²MRC DE MEMPHRÉMAGOG (2002). Plan de gestion des matières résiduelles.

Méthodologie : Situation actuelle représentant les industries (excluant le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition).

Bilan des matières résiduelles - Objectif

Matières	Boues municipales			
	Composition actuelle	Objectif de la politique	Production totale	Objectif de la mise en valeur
	2001	2008	2008	
			tonnes/an	tonnes/an
Papiers		na		
Cartons		na		
Verre		na		
Métaux		na		
Plastiques		na		
Textile		na		
Matières putrescibles		60.0 %		
Fibres sanitaires		na		
RDD		na		
Bois		na		
Pneus		na		
Granulats		na		
Gypse		na		
Autres résidus		na		
TOTAL :		60.0 %		

Catégories de matières	Résidus du secteur ICI - Port-Cartier	
	Secteur ICI (estimé 2001)	
	Elimination tonnes/an	Production tonnes/an
Papiers	50	50
Cartons		
Verre	12	12
Métaux	62	62
Plastiques	33	33
Textile	17	17
Matières putrescibles	avec autres	avec autres
Fibres sanitaires	avec autres	avec autres
RDD	95	95
Bois	507	507
Pneus	avec autres	avec autres
Granulats	2457	2457
Gypse	385	385
Autres résidus	499	499
Total / secteur	4117	4117

Méthodologie : Référence pour la composition des matières résiduelles, Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog selon le secteur d'activité affilié (i.e. industriel, CRD, etc.)

Catégories de matières	Résidus du secteur industriel et du secteur de la CRD - Sept-Îles (estimé 2001)			
	Secteur industriel		Secteur de la construction, rénovation, démolition	
	Elimination	Production	Elimination	Production
	tonnes/an	tonnes/an	tonnes/an	tonnes/an
Papiers	3547	3547	21	21
Cartons				
Verre	717	717	5	5
Métaux	2352	2352	27	27
Plastiques	2436	2436	14	14
Textile	621	621	7	7
Matières putrescibles	275	275	avec autres	avec autres
Fibres sanitaires	12	12	avec autres	avec autres
RDD	na	na	41	41
Bois	179	179	219	219
Pneus	7	7	avec autres	avec autres
Granulats	na	na	1060	1060
Gypse	na	na	167	167
Autres résidus	1,791	1,791	215	215
Total / secteur	11937	11937	1776	1776

Source (s) : ¹ CHAMARD – CRIQ – ROCHE (2000). Caractérisation des matières résiduelles au Québec, sommaire exécutif, 17 p. + annexes.

Méthodologie : Un taux de production moyen de 15 kg/jour/employé a été utilisé ¹
 Référence pour la composition des matières résiduelles, Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog selon le secteur d'activité affilié (i.e. industriel, CRD, etc.) ²

Catégories de matières	Résidus du secteur institutionnel - Sept-Iles (estimé 2001)					
	Institutions financières		Edifice à bureaux		Institutions publiques	
	Elimination	Production	Elimination	Production	Elimination	Production
	tonnes/an	tonnes/an	tonnes/an	tonnes/an	tonnes/an	tonnes/an
Papiers	19	19	78	78	199	199
Cartons	2	2	23	23	9	9
Verre	0	0	1	1	2	2
Métaux	0	0	1	1	0	0
Plastiques	2	2	5	5	3	3
Textile	0	0	0	0	0	0
Matières putrescibles	4	4	7	7	22	21
Fibres sanitaires	1	1	4	4	3	3
RDD	avec autres	avec autres	avec autres	avec autres	avec autres	avec autres
Bois	avec autres	avec autres	avec autres	avec autres	avec autres	avec autres
Pneus	na	na	na	na	na	na
Granulats	na	na	na	na	na	na
Gypse	na	na	na	na	na	na
Autres résidus	3	3	1	1	0	0
Total / secteur	31	31	120	120	238	238

Source (s) : ¹ CHAMARD – CRIQ – ROCHE (2000). Caractérisation des matières résiduelles au Québec, sommaire exécutif, 17 p. + annexes.

Méthodologie : Un taux de production moyen de 15 kg/jour/employé a été utilisé ¹
 Référence pour la composition des matières résiduelles, Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog selon le secteur d'activité affilié (i.e. industriel, CRD, etc.) ²